

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2017 À 09 H 30**  
(Convocation du 20 octobre 2017)

Aujourd'hui vendredi Vingt Sept Octobre Deux Mil Dix-sept à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOU, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kevin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZYRAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID  
M. Stéphan DELAUX à M. Didier CAZABONNE  
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD  
Mme Magali FRONZES à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Brigitte COLLET  
M. Michel POIGNONEC à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Arielle PIAZZA

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h33  
M. Michel HERITIE à Mme DE FRANCOIS à partir de 11h42  
M. Alain TURBY à M. Franck RAYNAL à partir de 12h07  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h15  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h30 et jusqu'à 11h30  
M. Yohan DAVID à M. Marik FETOUH à partir de 12h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID jusqu'à 12h10 et à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h10  
M. Gérard DUBOS à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h08  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 11h15  
M. Pierre HURMIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE jusqu'à 10h50  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 10h31  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART à partir de 10h35  
M. Alain CAZABONNE à M. Daniel HICKEL à partir de 11h55  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h45  
Mme Emilie MARCERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05  
M. Alain SYLVESTRE à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h56  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

LA SÉANCE EST OUVERTE - 9 HEURES 39

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je voudrais d'abord féliciter deux de nos collègues qui, du fait de la mise en application de la loi sur le non-cumul, viennent d'accéder à la Haute Assemblée, Monsieur le Sénateur Alain CAZABONNE et Madame la Sénatrice Nathalie DELATTRE. Nous les félicitons de leur élection.

*Applaudissements*

Je vous indique qu'un nouveau Maire de Talence a été élu, Monsieur SALLABERRY, et qu'il siègera en tant que Maire au Bureau comme il l'a fait d'ailleurs dès hier soir.

Avant d'attaquer l'ordre du jour à proprement parler, quelques informations ou quelques communications. Lundi dernier s'est tenu, sous la présidence du Préfet, un Comité de suivi consacré à la situation de l'usine FORD de Blanquefort. Le dialogue a été franc et plutôt constructif avec quelques points positifs, mais encore des raisons d'inquiétudes et de vigilance. Ce qui est positif, c'est que les responsables de FORD EUROPE ont reconnu que l'usine avait fait de gros efforts de réduction des coûts et de productivité et donc de sa compétitivité. Ce qui est positif aussi c'est que les études préalables au lancement de deux nouvelles boîtes de vitesse, je parle sous le contrôle de Madame FERREIRA, la 6F15 et la 8FMID se présentent plutôt bien. Ce qui est plus préoccupant, c'est que la décision n'est pas prise et qu'il faudra donc attendre le début de l'année prochaine pour avoir une confirmation.

Deuxième information que vous connaissez déjà, nous avons eu, ici dans cette salle, une rencontre avec le Premier Ministre, la semaine dernière. Il nous a expliqué comment s'est mise en œuvre la Loi de Finances s'agissant des relations entre l'État et les collectivités territoriales. La situation sera différente de ce que nous avons connu par le passé. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas une réduction *a priori*, si je puis dire, des dotations de l'État, mais une contractualisation avec les principales collectivités. La collectivité s'engageant à ne pas augmenter ses dépenses de fonctionnement de plus de 1,1 % et l'État, dans ces conditions, garantissant le maintien de ses dotations. Cela dit, comme toujours le diable est dans les détails, il faudra voir comment cet engagement de maîtrise des dépenses de fonctionnement est réellement calculé. Comment tiendra-t-on compte de la croissance démographique, des efforts préalablement consentis par chaque collectivité et ainsi de suite ? C'est la raison pour laquelle il faut que nous continuions à regarder cela de près. J'organiserai donc le 16 novembre une réunion des Maires et des Adjoints aux Finances pour examiner très précisément la situation puisque la Loi de Finances aura été adoptée au moins en première lecture et voir comment adapter notre Pacte financier et fiscal entre la Métropole et les communes.

Troisième information, se sont tenues dans cette salle aussi cette semaine, les Assises de la mobilité sous la présidence du Préfet. On retient un point, c'est que le diagnostic est partagé. Si notre agglomération est en situation de congestion, c'est pour deux raisons essentielles : la première, sa croissance démographique dont il faut plutôt se réjouir. Et la deuxième, la présence sur notre voirie, en particulier sur la rocade, d'un trafic de poids lourds internationaux venant du centre ou du Nord de l'Europe en direction de la péninsule Ibérique et retour, sans que cette voirie soit adaptée. C'est une responsabilité de l'État, je le signale d'ailleurs au passage. J'ai fait un certain nombre de propositions à cette

occasion. Nous en reparlons au Bureau de novembre pour mettre clairement au point nos demandes et cela vous sera soumis avant la fin de l'année pour débat ici dans ce Conseil.

Je voudrais ajouter un dernier point. Diverses déclarations ont été faites récemment par plusieurs responsables mettant en cause les élus qui ne s'occuperaient pas de l'accessibilité à l'Aéroparc. L'Aéroparc est une Opération d'Intérêt Métropolitain de première importance qui figure parmi nos toutes premières priorités. Nous avons lancé un gros travail avec un Schéma directeur d'accessibilité à cet Aéroparc. Des initiatives ont déjà été prises. D'autres le seront, mais apparemment l'information a du mal à passer. Donc, en accord avec Alain ANZIANI, je vais lancer une table ronde en novembre entre les élus, les entreprises concernées, DASSAULT, THALÈS et les autres, la Chambre de commerce et d'industrie et l'Aéroport pour mettre tout ceci sur la table et voir les mesures supplémentaires qu'il faut éventuellement prendre. Voilà ce que je voulais vous dire en guise d'introduction.

Un dernier point, quelques agents de la collecte étaient à l'entrée et distribuaient des tracts. Il va de soi que notre nouveau Vice-président chargé des Ressources humaines, Monsieur EGRON, les recevra, comme il a déjà reçu d'autres organisations syndicales, les négociations sont en cours. Elles sont plutôt en bonne voie. Je pense qu'on devrait arriver à un accord satisfaisant pour les deux parties.

## **COMMUNICATIONS**

### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

#### **Communication effectuée**

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Dans ces conditions, nous allons attaquer l'ordre du jour. Je vais demander à Monsieur Kévin SUBRENAT d'en assurer le secrétariat.

Oui, Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, je vous remercie de répondre à mon interpellation un peu osée. Simplement pour vous dire qu'en cours de Conseil, lorsque nous aurons l'occasion de pouvoir intervenir, nous interviendrons sur la collecte.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. On y reviendra tout à l'heure. Donc, secrétariat à Monsieur SUBRENAT et secrétariat adjoint à Monsieur PUYOBRAU.

**M. Kévin SUBRENAT** : Je vous remercie Monsieur le Président, mes Chers Collègues, bonjour. Je vous indique que les affaires 3 et 53 portent sur des désignations et le nom des personnes proposées figure dans l'ordre du jour qui vous est déposé sur table.

Vous avez aussi une version modifiée de l'affaire n° 3 où les modifications apportées au rapport apparaissent en jaune. Je vais maintenant passer à l'énumération des affaires regroupées.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Comme d'habitude, je vous demande s'il y a des indications de vote particulières sur ces délibérations regroupées ?

**M. Max GUICHARD** : Oui, une seule, c'est la 17 : VEFA, contre.

**M. Gérard DUBOS** : Sur la 39 : abstention des élus pessacais d'opposition.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Non-participation à la 17.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Abstention du Groupe Vert sur la 6.

**Mme Virginie CALMELS** : Non-participation au vote sur les 8 et 9.

**M. Jacques COLOMBIER** : Sur la 27 : vote négatif de ma part, merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : D'autres remarques ?

Ces délibérations sont donc adoptées dans les conditions suivantes :

**Monsieur JUPPÉ**

**(n°3) Modification de la représentation de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes – Nouvelles désignations**

**Unanimité – Désignations effectuées**

**Monsieur JUPPÉ**

**(n°4) Contrat codéveloppement 2015-2017 – adaptation du contrat de la commune de Bouliac – Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n°5) non attribué**

**Mme CALMELS**

**(n°6) Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde - Subvention de Bordeaux métropole - Bordeaux So Good édition 2017 - Convention - décision - autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET.**

**Mme CALMELS**

**(n°8) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - ZAC (Zone d'aménagement concertée) Garonne-Eiffel - Convention pour la réalisation du groupe scolaire Deschamps - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote:  
Madame CALMELS**

**Mme CALMELS**

**(n°9) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Convention avec la ville de Bordeaux pour la réalisation des deux groupes scolaires "Brienne" et "Deschamps" - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote:  
Madame CALMELS**

**Mme CALMELS**

**(n°10) Valorisation du périmètre fluvial métropolitain - Adhésion aux associations de ports de plaisance - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. LABARDIN**

**(n°13) Protocole d'accord - Marché VRD 301 (12 155 U) - Tramway extension de la ligne A Mérignac centre - Avenue du Truc - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. LABARDIN**

**(n°14) Protocole transactionnel VRD 302 - Marché n°12 145 U - Tramway extension ligne A - Mérignac avenue du Truc - avenue de Magudas - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. LABARDIN**

**(n°15) Parcs de stationnement et fourrière - Rapports annuels des délégataires et bilan d'activités de la régie pour l'exercice 2016 - Information Présentation du rapport annuel de Bordeaux Métropole portant sur l'activité 2016 des services publics Parcs de stationnement et fourrière**

**Communication effectuée**

**M. BOBET**

**(n°17) PESSAC - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA d'une résidence sociale et d'un foyer pour jeunes travailleurs comprenant 142 logements collectifs locatifs, Cité des Métiers, avenue de Canéjan - Emprunts d'un montant total de 6.031.165 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Ne prend pas part au vote:  
Madame DE FRANÇOIS**

**M. BOBET**

**(n°18) BEGLES - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction de 33 logements collectifs locatifs, sis, résidences Centujean et Petit Bois, rues Ambroise Croizat et Jules Guesde - Emprunts d'un montant total de 515.144 euros de type PLS auprès de l'établissement bancaire La Banque Postale et emprunts d'un montant total de 2.626.554 euros des types PLAI et PLUS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°19) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Coopération et Famille - Acquisition-amélioration de 70 logements, sis, résidences "Le parc de la Comtesse" et "Le clos du Comte", 61-63 & 69 chemin de Gaston - Emprunts d'un montant total de 6.921.228 euros auprès de la CDC des types PLUS et PLAI - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°20) BASSENS - SA d'HLM Clairtienne - Réhabilitation lourde de la résidence Beauval, soit 180 logements, sise, rue du Grand Loc - Emprunts d'un montant total de 7.315.994 € de type Prêt à l'amélioration (PAM) souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°21) Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Logévie - Refinancement d'un emprunt initialement souscrit auprès de l'établissement bancaire DEXIA Crédit Local par la CAFFIL - Refinancement d'un montant de 1.317.193,11 euros maximum - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°22) Part intercommunale de la taxe d'aménagement - Fixation du taux et des exonérations facultatives - Reversement partiel du produit aux communes - Autorisation du Conseil au Président pour la signature des conventions fixant les modalités de reversement aux communes des taxes d'aménagement majorées - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°23) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat de prestations de maintenance, d'assistance à la maintenance, de contrôles réglementaires et levées d'anomalies, de gros entretien et de renouvellement des équipements indissociables des bâtiments - Convention constitutive - autorisation de signature**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°24) Groupement de commandes permanent dédié aux travaux d'entretien, de mise en conformité, d'aménagement et de déconstruction des bâtiments. Convention constitutive de groupement - Autorisation de signature**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°26) Constitution d'un groupement de commandes pour la location et l'entretien de fontaines à eau, bonbonnes et fontaines réseau avec approvisionnement en consommables. Groupement intégré partiel. Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°27) Indemnités de fonction des élus métropolitains - Autorisation - Décision**

**Majorité**

**Contre : Monsieur COLOMBIER**

**M. EGRON**

**(n°28) Détermination des ratios de promotion à un avancement de grade, à une classe exceptionnelle, à un échelon spécial - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°29) Mise en place d'une astreinte d'exploitation à la mission tourisme - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°30) Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de prestations de représentation en justice entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux - Groupement intégré**

**Unanimité**

**M. MANGON**

**(n°32) BORDEAUX - FLOIRAC - Acquisition des emprises des anciennes voies ferrées Bordeaux Eymet et Bordeaux Passerelle - Modification de la délibération n°2015/0661 du 30 octobre 2015 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. MANGON**

**(n°34) MERIGNAC - Cession de la parcelle CL 187 sise cours d'Ornano - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. MANGON**

**(n°35) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Avenant n°3 au protocole de coordination des politiques publiques foncières entre l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole - Approbation - Autorisation de signer**

**Unanimité**

**M. MANGON**

**(n°36) BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble des Bassins à flot - 78, rue de la Faïencerie - Conclusion d'un bail emphytéotique sur une emprise bâtie de 304 m<sup>2</sup> - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°38) Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud Ouest (SEPANSO) - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°39) Pessac - Aménagement de la forêt du Bourgailh - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur DUBOS,  
Madame TOURNEPICHE**

**M. PUJOL**

**(n°40) Talence - Opération de requalification de la rue Peydavant (de la rue Pacaris à l'avenue du Maréchal Leclerc) - Projet de voirie - Octobre 2017 - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PUJOL**

**(n°41) Gradignan - Opération d'aménagement du parking du lycée des Graves avenue Charles de Gaulle - Projet de voirie - Octobre 2017 - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme VERSEPUY**

**(n°42) Concession de travaux publics pour la Grande salle de spectacles de Floirac - Avenant n° 2 - Décision - Autorisation et signature**

**Unanimité**

**M. DUCHENE**

**(n°43) Le Bouscat - Libération centre ville - compte-rendu financier et d'activités année 2016 - Approbation**

**Unanimité**

**M. DUCHENE**

**(n°44) Bruges - Aménagement du secteur Terrefort - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DUCHENE**

**(n°45) Floirac - Aménagement de sécurité sur le chemin des Plateaux - Projet urbain partenarial (PUP) avec l'opérateur GMB DÉVELOPPEMENT - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DUCHENE**

**(n°47) Le Haillan Centre-Ville - Démarche 50 000 logements - Dossier de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

**(n°48) Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2017 - Exercice 2016 - Information**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

**(n°50) La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2017 - Exercice 2016 - Information**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

**(n°53) Changement de représentant de Bordeaux Métropole auprès du Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif (RNCHP) - Décision - Autorisation**

**Unanimité –  
Désignation effectuée**

**M. TOUZEAU**

**(n°54) Bordeaux - Aménagement de la place de l'Europe - Convention de maîtrise d'ouvrage - Études et travaux - Décision - Approbation**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

**(n°55) Bordeaux - Politique de la ville - Projets de voirie sur différents chantiers - Confirmation de décision de faire - Décision**

**Unanimité**

**M. SUBRENAT**

**(n°57) Saint-Louis-de-Montferrand - Aménagement et valorisation des parcelles classées en zone d'extrême danger - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Nous passons aux affaires non regroupées en commençant par l'élection d'un Vice-président. Monsieur CAZABONNE a quitté la Vice-présidence qu'il assumait. Nous avons considéré selon les termes de nos accords de mandature que son remplacement revenait à une élue de Talence. Je vous propose l'élection à ce poste de Vice-présidente de Madame Dominique IRIART.

Nous devons voter par bulletin secret. Donc, nous allons lancer cette procédure et je vous demande de vous rendre aussi rapidement que possible devant l'urne. Il nous faut des scrutateurs aussi pour les dépouillements.

### **Affaires non regroupées :**

**M. JUPPE**

**(n°1) Election d'un Vice-président – Modification - Décision**

**M. le Président Alain JUPPÉ** présente le rapport.

**M. Kévin SUBRENAT** : 4 scrutateurs, Monsieur le Président, sont proposés. Il s'agit de Madame BEAULIEU, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur BOURROUILH-PAREGE et Monsieur GARRIGUES.

Je précise, Monsieur le Président, également à l'Assemblée que les affaires n°37 et 51 sont retirées de l'ordre du jour.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Est-ce qu'on peut commencer l'appel et ouvrir le vote ? Tout le monde a un bulletin et une enveloppe ? Qui commence l'appel ?

**M. Kévin SUBRENAT** : On peut commencer l'appel, Monsieur le Président, si vous le souhaitez. Nous allons commencer par Madame AJON et Monsieur ALCALA qui suit juste derrière.

Puis Mesdames et Messieurs Alain ANZIANI, Erick AOUIZÉRATE, Cécile BARRIERE, Léna BEAULIEU, Maribel BERNARD, Odile BLEIN, Patrick BOBET, Jean-Jacques BONIN, Christine BOST, Isabelle BOUDINEAU, Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Jacques BOUTEYRE, Marie-Christine BOUTHEAU, Anne BREZILLON, Nicolas BRUGÈRE, Virginie CALMELS, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CAZABONNE, Didier CAZABONNE, Anne-Marie CAZALET, Chantal CHABBAT, Gérard CHAUSSET, Solène CHAZAL, Max COLÈS, Brigitte COLLET, Jacques COLOMBIER, Emmanuelle CUNY, Jean-Louis DAVID, Yohan DAVID, Béatrice DE FRANÇOIS, Nathalie DELATTRE, Michèle DELAUNAY, Stéphan DELAUX, Arnaud DELLU, Laurence DESSERTINE, Gérard DUBOSC, Michel DUCHÈNE, Christophe DUPRAT, Jean-François ÉGRON, Michèle FAORO, Vincent FELTESSE, Véronique FERREIRA, Marik FETOUH, Jean-Claude FEUGAS, Nicolas FLORIAN, Florence FORZY-RAFFARD, Philippe FRAILE MARTIN, Magali FRONZES, Guillaume GARRIGUES, Max GUICHARD, Jacques GUICHOUX, Jean-Pierre GUYOMARC'H, Michel HÉRITIÉ, Daniel HICKEL, Pierre HURMIC, Dominique IRIART, Anne-Lise JACQUET, Martine JARDINÉ, Franck JOANDET, Bernard JUNCA, M. le Président Alain JUPPÉ, Andréa KISS, Michel LABARDIN, Conchita LACUEY, Anne-Marie LEMAIRE, Bernard LE ROUX, Pierre LOTHAIRE, Zeineb LOUNICI, Émilie MACERON-CAZENAVE, Jacques MANGON, Éric MARTIN, Madame Claude MELLIER, Thierry MILLET, Pierre de Gaétan NJIKAM-MOULIOM, Jacques PADIE, Christine PEYRE, Arielle PIAZZA, Michel POIGNONEC, Dominique POUSTYNNIKOFF, Patrick PUJOL, Jean-Jacques PUYOBRAU, Benoît RAUTUREAU, Monsieur Franck RAYNAL, Marie RÉCALDE, Fabien ROBERT, Clément ROSSIGNOL-PUECH, Karine ROUX-LABAT, Alain SYLVESTRE, Kévin SUBRENAT, Brigitte TERRAZA, Gladys THIÉBAULT, Anne-Marie TOURNEPICHE, Serge TOURNERIE, Élisabeth TOUTON, Jean TOUZEAU, Thierry TRIJOLET, Alain TURBY, Jean-Pierre TURON, Michel VERNEJOL, Agnès VERSEPUY, Marie-Hélène VILLANOVE, Anne WALRYCK et Josiane ZAMBON.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Est-ce que tout le monde a pu voter ? Plus personne ne demande à voter. Le scrutin est clos. Nous allons poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Secrétaire de séance, en attendant que le dépouillement se déroule.

**M. Kévin SUBRENAT** : Mesdames et Messieurs, je vous propose de passer directement à la délibération n°2.

**M. JUPPE**

**(n°2) Composition des commissions - Modification - Décision**

**M. le Président Alain JUPPÉ** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Les textes prévoient que le vote sur les Commissions se fasse à bulletin secret, mais nous avons l'habitude, si personne ne demande de bulletin secret et si tout le monde est d'accord de procéder à un vote à main levée. Donc je demande à l'Assemblée si quelqu'un demande un vote à bulletin secret sur ces 5 modifications ? Personne ne le demande ? Tout le monde est d'accord pour qu'on vote à main levée ? C'est bien sûr, il n'y aura pas ensuite de difficultés ? Alors je vous demande d'approuver ces propositions à main levée. Elles sont approuvées, je vous en remercie.

**Unanimité –  
Désignations effectuées**

Monsieur le Secrétaire, on peut passer à la 7.

**Kévin SUBRENAT** : La 7 qui est donc la délégation de Madame Virginie CALMELS et création de l'Association de la Maison de la Nouvelle Aquitaine.

**Mme CALMELS**

**(n°7) Création de l'Association de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine - Adhésion 2017 -  
Décision - Autorisation**

**Mme CALMELS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je crois que Monsieur COLOMBIER avait demandé le dégroupement de ce dossier.

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui. Rapidement Monsieur le Président, mes Chers Collègues, fusionner en une seule entité paraît tout à fait logique pour la Région. Ceci amènera-t-il des économies d'échelle ? J'en doute. Lors de la fusion des régions en 2015, aucune économie n'est apparue, mais au contraire une augmentation des dépenses de fonctionnement entre autres, du fait déjà qu'il n'y a pas fusion, mais addition de personnels, de locaux et, bien sûr, que la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) interdit la compétence générale. Les régions, nous le remarquons, recommencent à s'occuper de tout et débordent sans vergogne de leurs prérogatives. Les termes de la loi les y incitent vu le flou des limites, des compétences ou bien du développement économique. Toute opération un tant soit peu promotionnelle se justifie aux yeux des exécutifs. Tout cela pour vous dire que ce genre de structure coûte fort cher avec des retombées qui ne nous sont jamais communiquées. Aussi, je m'abstiendrai sur ce dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Qui votre contre ? Abstention de Monsieur COLOMBIER. Y en a-t-il d'autres ? La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
– Désignations effectuées**

**Abstention : Monsieur  
COLOMBIER**

**M. Kévin SUBRENAT** : Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de passer directement à la n°12, Monsieur LABARDIN tandis que Madame BOST est encore occupée en tant que scrutateur. Il s'agit des parcs de stationnement et la Délégation de Service Public.

**M. LABARDIN**

**(n°12) Parcs de stationnement - Délégation de service public - Contrat d'affermage SGGPB  
(Société des grands garages parkings de Bordeaux) - Décompte définitif - Approbation -  
Décision - Autorisation**

**M. LABARDIN** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, s'il y a un sujet qui fait bien l'unité de notre Métropole, c'est l'irritation générale contre les problèmes de stationnement et contre les règles et les tarifs que nous avons mis en place. C'est le cas à Bordeaux avec la suppression de nombreuses places de stationnement. C'est le cas, vous le savez, avec les règles de stationnement dit résidentiel, c'est-à-dire payant. C'est le cas pour des problèmes différents, au-delà des boulevards, au-delà de la rocade. Chacun a ses problèmes, mais l'irritation est générale.

Je vais parler d'abord des conséquences du stationnement résidentiel au sein de Bordeaux. Le premier point est l'effet tache d'huile qui repousse le stationnement au-delà des boulevards et qui donc pose des questions à ceux qui habitent dans ces zones et en particulier les communes voisines. Il y a un problème dont nous avons moins discuté, c'est le problème des tarifs préférentiels accordés à ceux dont le siège social est au sein de la commune. C'est le cas, par exemple, pour les artisans. J'habite au cœur de Bordeaux, mais je dois dire qu'aucun des artisans qui vient m'aider ou me secourir n'habite Cours de l'Intendance ou dans sa proximité. Et c'est ainsi que vivent très difficilement des artisans hors Bordeaux quand ils viennent travailler à Bordeaux ou des artisans bordelais quand ils vont travailler à l'extérieur de Bordeaux.

Je crois que là il y a nécessité à homogénéiser les règlements, les tarifs, car autrement, nous créons une irritation qui, à mon avis, devrait pourtant pouvoir être soluble. Cette irritation concerne, je dirais, presque majoritairement maintenant les tarifs, car pour beaucoup de nos Métropolitains, appelons-les ainsi, les tarifs à la fois des parkings et les pénalités qui s'en suivent éventuellement sont dissuasifs et pèsent très lourd sur les budgets. Nous avons une présentation de ces tarifs dans la délibération qui nous est proposée. Les résultats très positifs sont présentés comme autant de victoires et je dois dire que je m'interroge, car les bénéficiaires des délégataires sont malgré tout d'abord le témoin de ce qui pèse sur les budgets des habitants de la Métropole.

Regardons les chiffres en partant de l'activité 2016. Les parkings en ouvrage à Bordeaux Métropole : + 4,94 % de chiffre d'affaires, recettes horaires + 6,96 %, recettes abonnés + 5,47 %, investissement également en hausse, lequel est passé de 34 % à 66 %. Parallèlement, le chiffre d'affaires du service de la fourrière a également augmenté de 25 %. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que ces bénéficiaires impactent de plus en plus le budget des Bordelais et de tous nos habitants. Ceci est important, car cela impacte aussi et on va voir, le budget des touristes. Je crains que ces tarifs très élevés n'impactent l'attractivité de notre ville dont nous avons vu qu'elle n'était peut-être pas celle que nous croyons, puisque nous sommes classés à la 11<sup>e</sup> place et ceci pour des raisons globalement financières, le prix du foncier et le prix des services. Il n'y a plus aujourd'hui de saison creuse, pour le stationnement à Bordeaux et dans la Métropole. Donc, je pense que nous devons prendre en compte ces bénéficiaires qui augmentent du fait de cette absence de saison creuse, pour être désormais extrêmement vigilants à ce qu'il n'y ait pas de nouvelles augmentations. Les Français ne sont pas aujourd'hui dans une dynamique salariale, dans une dynamique de revenu qui est positive. Dans tous les secteurs publics, on en tient compte et on se soucie de ne pas les pénaliser davantage, du moins, doit-on l'espérer. Et au contraire, on a l'air ici de considérer comme tout à fait naturel, alors qu'on demande des économies à l'hôpital, des économies partout, que les bénéficiaires continuent d'augmenter au détriment de ceux qui paient ces frais de stationnement et ces pénalisations. Je crois que si nous ne mettons pas un stop extrêmement vigoureux à ces augmentations, nous arriverons à un - je n'aime pas trop le mot, mais à un ras-le-bol qui va s'exprimer lourdement et qui pourra s'exprimer dans différentes circonstances, car aujourd'hui, les moins favorisés de la Métropole qui sont quand même la majorité et qui travaillent, ne peuvent plus assumer ces augmentations continues. Donc il y a des questions à se poser sans passion, mais il faut absolument prendre ce problème à bras-le-corps, car ce ne sont pas obligatoirement des gens qui méprisent l'écologie qui ceci, qui cela mais qui ont besoin de se déplacer avec leur véhicule et c'est la même chose pour ceux qui viennent à Bordeaux en touristes ou en visite en tout cas. Je plaide de la manière la plus vigoureuse pour que nous mettions un stop à cette augmentation continue des tarifs et des pénalités, car nous arriverions à faire une cassure véritable dans l'esprit que vous voulez positif, et nous le voulons tous, de notre Métropole et notre ville de Bordeaux.

**M. le Président Alain JUPPÉ : Jean-Louis DAVID.**

**M. Jean-Louis DAVID** : Oui, sans passion, ma Chère Collègue, sur le stationnement au moins sur voirie et à Bordeaux, d'abord je veux vous dire que les artisans qui sont appelés à faire des travaux chez les particuliers ont, depuis longtemps, la possibilité, le devoir même de faire une demande d'autorisation du domaine public qu'on accorde et que l'on définit avec eux et qui leur permet d'intervenir. Je concède que la seule partie qui, aujourd'hui, est encore compliquée à gérer c'est celle des urgences, que nous traitons au fur et à mesure sur appel, notamment au centre de vidéo protection. C'est la première chose.

Deuxièmement, sur la dépénalisation et les amendes qui seront plus fortes qu'elles n'étaient, je rappelle que pour ceux qui avaient l'habitude de se comporter de façon citoyenne, c'est-à-dire de payer leur horodateur, il n'y a aucun risque. Il y a un risque seulement pour ceux qui étaient en infraction, qui au lieu de payer 17 euros, paieront effectivement 35. Et qui dépassent l'horaire bien évidemment. Mais on peut toujours se mettre en règle et d'ailleurs dans les améliorations qui seront apportées et qu'Alain JUPPÉ a souhaité mettre en œuvre d'ici la fin de l'année, il y aura la possibilité de payer à l'horodateur par la carte bleue, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et qui va faciliter un certain nombre de choses.

Ensuite, le stationnement résident à l'intérieur de la Ville, pardon de le dire mais aujourd'hui c'est un succès. C'est-à-dire qu'une fois que le stationnement résident est mis en place, 1 % seulement, d'après nos enquêtes, d'habitants de ces secteurs, sont non satisfaits du système. Il suffit de voir d'ailleurs les demandes que nous avons aujourd'hui d'installation du stationnement résident sur la totalité du périmètre de la commune et pas seulement de la commune puisque nous avons travaillé avec la Mairie du Bouscat, la mairie de Bègles, bientôt peut-être avec la mairie de Talence, etc. pour continuer à faire fonctionner ce système qui présente beaucoup d'avantages en matière de libération de l'espace public. Il doit être accompagné, et c'est une préoccupation portée par mon collègue Christophe DUPRAT d'une part, par la Métropole et par l'Observatoire du stationnement, d'autre part, de parkings de proximité dont la liste est déjà connue des nouveaux endroits sur lesquels un tel stationnement sera possible. Il reste qu'il a un certain nombre de vertus et ce n'est pas à vous médecin que je vais l'apprendre, une des vertus premières, c'est précisément la dépollution de l'ensemble de notre Ville.

Et dernière chose, je sais que vous avez un peu plus de temps qu'avant, je vous invite vraiment à participer à l'Observatoire du stationnement où toutes ces informations seront fournies en toute transparence et sans aucune passion pour le bien de tous et celui des Bordelais notamment.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Christophe DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, je souhaite répondre à quelques questions qu'a posées Madame DELAUNAY et la rassurer parce que, concernant les touristes, nous venons de vivre un mois de juillet et d'août où des fréquentations record ont été enregistrées dans nos parkings. Cela veut dire que le système fonctionne bien.

Puis pour lui dire - et Madame AJON qui est à côté d'elle pourra le lui confirmer - que la régie ParCub n'a pas augmenté ses tarifs. N'affolons pas les gens en disant que les tarifs augmentent puisqu'ils n'ont pas augmenté. Elle était à côté de vous, elle siège au Comité d'administration de ParCub et elle peut vous le dire. Si ParCub fait des bénéfices, tant mieux parce que ces bénéfices sont investis. Ils sont investis où ? Dans la création de parkings. Bègles Sècheries où on fait du foisonnement dans une ZAC, le Grand Parc où on va amener une offre de stationnement attendue depuis des années. Le parking de la Grande salle de spectacle qui va amener un service à toutes ces activités qui sont dans

cette salle, etc., etc. Je pourrais en donner d'autres. Nous avons également un permis de faire les parkings dans le cadre de la ligne D. ParCub fait un peu plus de 55 à 60 % du marché et puis les autres, il y a des contrats, des contrats qui existent et qui fonctionnent que nous allons regarder de près pour certains et qui avancent. Tout ceci a été commenté largement en Commission, en CCSPL et dans divers d'autres endroits où il n'y a pas eu les mêmes remontées qu'avec vous.

Concernant le stationnement résident, avec Jean-Louis DAVID, nous avons fait le tour des communes qui touchent Bordeaux parce que nous avons bien conscience que des gens traversent les boulevards et qu'ils vont se garer de l'autre côté. Cela a concerné Bègles, Talence, le Bouscat et Bruges où il y a une politique de stationnement importante. Et je fais la même proposition que Monsieur DAVID. Un Observatoire du stationnement existe. Vous y êtes la bienvenue et vous pourrez y avoir toutes les réponses à vos questions avant de les poser ici alors que finalement, les réponses sont toutes simples et vous les connaissez aussi bien que moi.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mais il est tout à fait légitime de les poser ici. Vous avez demandé la parole à nouveau, Madame DELAUNAY ?

**Mme Michèle DELAUNAY** : Très brièvement pour répondre à Monsieur DAVID qui parle de pollution et je suis pleinement d'accord sur cet enjeu. Je m'inquiète en fait et je connais plusieurs cas que je vous signalerai. Aujourd'hui, des Bordelais chanceux qui ont un jardin ou une cour démolissent des murs ou des clôtures pour en faire des lieux de parking. Donc, il y a une diminution de la végétalisation alors que nous nous battons pour celle-ci. Je pense qu'il y aura, permettez-moi de vous le dire, un Airbnb du parking, très rapidement parce qu'une location de 24 heures pour le stationnement d'une voiture est maintenant presque égale au coût d'une chambre d'hôtel ce qui est un non-sens.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur FELTESSE ?

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, chers collègues, vous l'avez vous-même dit en propos introductif, la question de la mobilité revient au galop ou au pas sur la Métropole bordelaise, à la fois parce qu'il y a la discussion nationale sur les Assises de la mobilité et aussi parce que notre Métropole est frappée par des questions d'embouteillages récurrents. C'est peut-être plus fort chez nous qu'ailleurs parce que nous avons effectivement le trafic sur la péninsule ibérique, mais quand vous regardez au niveau de Nantes, de Lyon, de Strasbourg, vous avez partout le même phénomène. En centre-ville qui a été refait, avec les transports collectifs, cela va mieux mais cela se dégrade à l'extérieur. Il y a même une expression pour cela : « Si vous êtes au centre, pour nous, dans les cours ou avant les boulevards, c'est le paradis. Si vous êtes entre les boulevards et la rocade, c'est le purgatoire. Si vous êtes au-delà de la rocade, c'est l'enfer en termes de circulation. »

Dans cette question de mobilité, la problématique du stationnement n'est pas anecdotique. Dans ce qu'on appelle la chaîne de la mobilité, il y a bel et bien la question du stationnement.

Monsieur le Président, chers collègues, j'ai quatre questions à poser et une requête à formuler.

Première question, Jean-Louis DAVID y a répondu d'une certaine manière, vous savez qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à l'application de la loi dite Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropole (MAPTAM), la politique de stationnement va fortement évoluer. Certaines villes ont décidé de très fortement augmenter ce qui s'appelle

maintenant le forfait post-stationnement, c'est le cas à Lyon, jusqu'à 60 euros. Le chiffre qui a été retenu à Bordeaux, c'est 35 euros, selon le retard.

Deuxième point, un certain nombre de villes, à l'occasion de cette nouvelle politique du stationnement, ont décidé de privatiser tout le volet répression parce que l'on sait qu'une des faiblesses de la politique du stationnement, c'est que très peu de gens sont verbalisés. Faiblesse ou atout, cela dépend de quel côté on se place. Mais certaines grandes villes, par exemple Paris, ont décidé de privatiser. *Quid* de Bordeaux et de la Métropole bordelaise ? Si je dis « *Quid* de Bordeaux et de la Métropole bordelaise ? », c'est qu'il est possible que nous métropolisons la question du stationnement. Je sais bien que ce n'est pas le choix qui a été fait par les maires ici.

Il n'empêche que je pense que cette question se pose y compris avec les effets de bord que Christophe DUPRAT a évoqués, puisque l'on voit bien que selon l'endroit où on habite, cela diverge de l'autre côté. Moi j'habite à côté de la Barrière de Saint-Genès, on voit bien les effets d'évitement.

Troisième question qui vous est plus directement adressée, Monsieur le Président, vous aviez évoqué il y a à peu près un an et demi, une remise à plat totale de la politique de stationnement sur Bordeaux avec l'idée qu'il ne puisse pratiquement plus y avoir de stationnement de surface au-delà d'une certaine durée et un recours au stationnement souterrain, ce qui n'est pas forcément absurde, mais je voulais savoir où on en est. Et ces questions de mobilité - stationnement, je le répète, sont intimement liées parce que globalement dans les grandes villes, on estime que 25 % de la circulation automobile est liée à la recherche d'une place de stationnement, ce qui n'est absolument pas anodin.

Dernier point et c'est le vœu que je formule puisque j'ai cru comprendre en lisant la presse que vous entreteniez de très bonnes relations avec l'actuel Premier Ministre, ce serait pour faire évoluer la législation. Effectivement, il n'est pas possible de mettre en place une tarification sociale pour le stationnement. Grenoble a essayé de le faire. Cela a fait l'objet d'un recours au Conseil d'État qui a été perdu, mais je pense quand même que cette question d'une tarification sociale pour le stationnement est une vraie question qui répondrait en partie aux préoccupations de Michèle DELAUNAY.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur ANZIANI.

**M. Alain ANZIANI** : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une question majeure que celle du stationnement, nous le savons tous. Nous le savons d'abord par les différentes enquêtes d'opinion qui, sur ce sujet, ne laissent aucune hésitation. Nous le savons d'une façon encore plus forte simplement parce que nous rencontrons nos concitoyens. Et que nous disent nos concitoyens ? Qu'au fond, il y a une sorte de ras-le-bol, qui est presque une sorte de fronde en nous disant : « Vous avez de grands projets, vous avez des visions d'avenir, mais moi qu'est-ce que je fais aujourd'hui, qu'est-ce que je fais demain ? Comment je me gare ? Avec quelle alternative je puis aujourd'hui circuler en dehors de mon véhicule, de ma voiture ? » Les gens nous disent : « C'est bien. Il faut repenser la ville. Il faut repenser la place de la voiture dans la ville. Il faut regarder comment on peut augmenter le nombre de pistes cyclables et l'usage du vélo. Tout ceci est très bien, mais aujourd'hui je n'ai pas de ligne de tramway. Aujourd'hui, j'ai des lignes de bus qui sont saturés. Aujourd'hui, je n'ai pas forcément de pistes cyclables sécurisées ». Donc, notre défi est celui-là : penser l'avenir, bien entendu, mais sans jamais oublier le quotidien, et c'est notre véritable difficulté. Je crois qu'il peut y avoir un problème de communication extrêmement lourd et en termes politiques extrêmement préoccupant si nous n'avons qu'un discours sur l'avenir sans prendre en compte les contraintes de la vie quotidienne de nos habitants.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, chers collègues, sur le stationnement de surface, je rappelle que nous sommes, je crois, la seule Métropole à ne pas avoir cette compétence. Donc, aujourd'hui, on a cette difficulté où en fait la compétence, elle se prend par l'intermédiaire de la Ville de Bordeaux sur une compétence, sur une décision non choisie, notamment l'effet de bord. Moi, je suis favorable au stationnement payant, à la rotation qui est mise en place, mais c'est vrai que nous allons le voir notamment sur le quartier de la Glacière, lorsque Saint-Augustin va être payant, il va y avoir un effet de bord qui se voit déjà ailleurs. Je pense que quand même le bon sens - peut-être qu'un certain nombre de Maires ne sont pas forcément d'accord avec moi, ce serait que cette compétence, dès l'instant où la ville centre prend des décisions qui ont des incidences par effet de cascade, devienne métropolitaine. Là, il y aurait au moins une politique d'ensemble décidée avec les 28 communes, avec des endroits où ce serait payant et peut-être non pour d'autres, et non pas subie. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut vraiment trancher, et que l'on peut revoir au cours de cette mandature puisqu'il y a des incidences.

Sur l'amende post-paiement, je crois que c'est vraiment une bonne décision qui a été prise avec beaucoup de difficultés. Il y a un certain nombre d'institutions qui se sont battues pour cela. Donc, là aussi, il y aura une incidence, c'est que les collectivités vont récupérer une partie des recettes alors qu'avant, c'était l'État. Aujourd'hui, elles vont venir sur la Métropole. Je voulais poser la question, assez technique, de savoir ce qui va être reversé à la commune du lieu de l'infraction. J'aimerais bien savoir si quand une amende, qui n'est plus une amende maintenant, est mise à Pessac ou à Mérignac, la totalité ou une partie revient à la ville et pas forcément dans les caisses uniques de la Métropole. Je ne sais pas si ce point a été soulevé, mais je le fais. Ce serait intéressant de regarder de près le bénéfice de l'arrivée à la Métropole et puis le passif, car il sera quand même sur celui qui aura déposé l'amende.

Et puis, pour terminer, par rapport aux interventions qui ont été faites, je pense que c'est vrai qu'il faut penser le quotidien et penser l'avenir en même temps, mais nous sommes dans une période de transition. En matière de stationnement de parking souterrain, je crois que nous sommes l'Agglomération qui a le plus de places par rapport à Toulouse, par rapport à Nantes. Donc, on n'est pas en déficit.

Et puis, après, il y a la situation. On peut l'accepter ou non, mais nous sommes aussi l'Agglomération qui avait et je pense qui doit toujours avoir, le taux de motorisation le plus important par rapport aux autres métropoles. C'est-à-dire qu'on a un taux de possession de voiture par habitant qui est largement supérieur à la moyenne d'autres métropoles. Forcément, à un moment, cela coince. On est en transition et aujourd'hui, je ne sais pas si on pourra servir tout le monde. Et je répète cette phrase qui peut paraître un petit peu idiote pour certains, mais dans une bouteille d'un litre, on ne peut mettre qu'un litre. Donc, à défaut de pousser des murs, de refaire les boulevards, la ville de Bordeaux c'est aussi une ville historique avec des rues étroites, on ne va pas pouvoir pousser les murs et mettre des voitures partout et pareil d'ailleurs pour le reste de l'Agglomération. C'est vrai que des habitants râlent, mais en même temps, je pense que cette période de transition, il faudrait qu'elle dure le moins longtemps possible, peut-être 5 ans, 10 ans, mais pendant ce laps de temps on ne pourra pas répondre à tous les besoins. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Jean TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Oui, Monsieur le Président, je voudrais ajouter un élément de réflexion qui me semble aujourd'hui indispensable et qui d'ailleurs a été mis en lumière par plusieurs Maires. Il fait l'objet aujourd'hui d'une étude spécifique de diagnostic et de proposition de la Conférence HLM, et il n'a pas été abordé dans les débats que nous venons d'avoir à l'instant. C'est la question du stationnement dans les territoires les plus

fragilisés et la question du stationnement dans le parc HLM. Vous le savez, il y a des difficultés importantes, très importantes. Vous évoquez des amendes et des sanctions sur des populations qui sont fragilisées. Dans le parc HLM, pour des raisons de difficultés d'accès, de tarification, il y a une demande de gratuité mise en avant. Or compte tenu de la fragilisation en perspective du parc HLM au niveau de la loi avec des difficultés sur leurs capacités financières, je pense que nous devons vraiment englober les territoires Politique de la ville, les territoires sensibles en ce qui concerne l'accès aux parkings pour les populations les plus fragilisées. Nous avons des places disponibles et la population pour des raisons de moyens tout simplement ne les prend pas. Ensuite, la seule solution pour un certain nombre de Maires, c'est de sanctionner et vous comprenez combien ceci est absolument inadapté. Nous avons souhaité une étude qui va nous permettre de nous éclairer sur ce point.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Kévin SUBRENAT.

**M. Kévin SUBRENAT** : Oui, merci Monsieur le Président, je voudrais juste informer Madame DELAUNAY que le Airbnb du stationnement existe déjà, il s'appelle « Prends ma place » ou « Parkadom ». Je pense que l'Observatoire du stationnement pourrait relayer tout ceci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ce débat est important et tous les Maires ici présents savent bien que le stationnement est le sujet d'insatisfaction n°1 de nos concitoyens dans toutes nos communes. Je pense que c'est vrai dans toutes les agglomérations françaises et dans toutes les villes de quelque importance en France. Enfin, ce n'est pas une raison pour sous-estimer la difficulté de cette question.

Je ne répondrai pas longuement à Madame DELAUNAY sauf pour lui dire que nos tarifs sont dans l'honnête moyenne des villes comparables, nous ne sommes pas chers. Je prends l'exemple non pas de l'amende, mais du forfait post-stationnement. Nous l'avons fixé à 35 euros, Paris qui évidemment est dans une autre catégorie est à 50 et vous l'avez dit vous-même Lyon est très, très au-dessus. Nous sommes tout à fait raisonnables.

Je voudrais dire aussi à Monsieur FELTESSE qu'il a le talent pour poser des questions dont il connaît la réponse. Le forfait post-stationnement, nous en avons délibéré, au Conseil municipal. Je vous confirme que c'est bien 35 euros. L'externalisation de la collecte et de la surveillance du stationnement au-delà des 2 heures, nous allons y procéder et je crois que nous avons aussi délibéré en ce sens.

Sur la métropolisation, je suis ouvert à la discussion au sein de notre Bureau. Pour l'instant, la grande majorité des Maires souhaitent conserver leurs pouvoirs de police. Si les choses peuvent évoluer, nous sommes prêts à en discuter.

La mise à plat du système de stationnement et l'incitation à ne pas stationner en voirie, c'est très précisément le but du forfait post-stationnement qui incite à ne pas rester au-delà de 2 heures et à utiliser les possibilités de stationnement en ouvrage.

Cela étant dit, je voudrais rajouter deux ou trois remarques. Le stationnement dans les programmes de construction. Je suis obligé de mener aujourd'hui un combat, y compris vis-à-vis de nos propres services, parce que l'idée s'est installée que faire trop de places de stationnement dans les programmes de logement neuf, c'était inciter les gens à avoir des voitures. Je pense que le problème ne se pose pas du tout comme cela. Les gens ont des voitures. Donc, si on ne leur offre pas de places de stationnement, ils sont en voirie. J'ai bien conscience que les promoteurs souhaiteraient qu'on exige de moins en moins de places de stationnement. On me dit maintenant que pour un T2 c'est 0,5 place de

stationnement. Je ne sais pas ce que c'est que 0,5 voiture. Une demi-voiture ou une demi-place de stationnement ? Je ne comprends pas très bien.

Je vois bien en revanche le jeu des promoteurs. Qui paye ? C'est la collectivité parce qu'elle est obligée, à ce moment-là, de faire des parcs à l'extérieur comme ceux que nous faisons, par exemple, dans le quartier du Grand Parc. Moi, je tiens bon, il faut qu'il y ait un nombre de places suffisant dans les programmes de constructions neuves.

Sur les bailleurs sociaux, le sujet qu'a évoqué Jean TOUZEAU, je voudrais y voir clair dans ce domaine. Est-ce que oui ou non il y a, dans des programmes HLM, des places disponibles ? Vous me dites : « Oui » mais les bailleurs sont beaucoup moins affirmatifs. Je leur ai demandé de me faire un relevé précis de la vacance de ces parkings parce que l'on est dans une situation un peu ubuesque. Comme les gens ne peuvent pas payer, ils ne prennent pas de parking et les parkings sont vides. Je me demande si les organismes HLM n'auraient pas intérêt à les mettre à disposition gratuitement. Ils n'y perdraient rien. Tout le monde y gagnerait puisqu'il y aurait plus de places de parking. Je veux absolument crever cet abcès et là, j'ai beaucoup de difficultés à obtenir la réalité des choses. Nous avons lancé une enquête auprès d'eux et j'espère que nous disposerons de cette information.

Enfin, sur le stationnement résidentiel, Jean-Louis DAVID l'a dit, je crois que, globalement, c'est un succès. Il y a évidemment quelques difficultés à régler ici ou là. Sur l'arbitrage entre le futur et le présent, mon Cher Collègue, bien sûr qu'il faut vivre dans le présent, mais si on veut ne pas faire d'erreurs sur de grandes orientations stratégiques, il vaut mieux savoir aussi jusqu'où on va. Je crois qu'il faut concilier les deux. Une réflexion sur l'évolution, « Comment va-t-on se déplacer dans les 10 ou 15 ans qui viennent ? ». J'ai le souvenir de cette boutade d'un de mes amis, quand j'ai lancé le tramway à Bordeaux qui m'a dit en 1995 : « Tu es complètement à côté de la plaque, dans 20 ans, on se déplacera dans de petits véhicules autonomes qui seront mis à la disposition des habitants des villes ». J'avais ri à l'époque, peut-être qu'il avait raison. On verra comment les choses vont se passer demain. Il faut quand même être capable d'anticiper.

Il y a un phénomène par exemple : je sais qu'un jour ou l'autre, on se moquera de moi sur les réseaux sociaux, mais peu importe, j'attache beaucoup d'importance à la trottinette qui est en train de devenir un mode de déplacement, non plus pour les enfants, mais pour les adultes. Il y a des trottinettes électriques. Il y a des garages à trottinettes. Il faut agir sur tous les plans. Donc, je répète, la réflexion à long terme, mais aussi la réflexion à court terme. Je l'ai dit tout à l'heure, à l'occasion des Assises de la mobilité, j'ai fait un certain nombre de propositions qui portent sur la rocade et son adossement aux sociétés concessionnaires, qui portent sur le fret ferroviaire, qui portent sur le contournement de Bordeaux, qui portent également sur la possibilité d'avoir des cars express sur les voies d'accès à la Métropole comme cela existe en région parisienne et qui marche très bien, qui portent sur les mesures à prendre pour développer le covoiturage, qui portent sur l'autopartage, qui portent sur la diversification de l'offre de vélo. D'abord pistes cyclables sécurisées, mais aussi peut-être faut-il aller vers le vélo sans station, vous avez vu que c'est une nouvelle modalité qui est en train de se développer. Donc, il y a, à court terme, je vous rejoins, tout un effort d'imagination et de travail à faire.

Je prends le dernier exemple qui m'a frappé, qui est celui de l'Aéroparc. Le Directeur de l'aéroport nous dit : « Vous mettez trop d'argent dans les vélos et on ne va pas à l'aéroport à vélo ». Peut-être, mais on pourrait aller travailler dans l'entreprise de l'Aéroparc à bicyclette. Ces entreprises pourraient développer des plans de déplacement d'entreprise qui incitent leurs salariés à utiliser le vélo. Leur réponse est de dire : « Oui, si c'est sécurisé. Tant que nos salariés prennent des risques en venant à vélo, on ne va pas les pousser ». Donc dans le plan vélo, il faut absolument que nous créions davantage d'itinéraires sans discontinuité, peut-être même des autoroutes cyclables qui permettent de

dire aux – je ne sais plus combien - 15 000 salariés qui travaillent sur l'Aéroparc : « Vous avez aussi la possibilité d'aller de chez vous à votre travail à vélo de façon sécurisée, avec un garage sécurisé ».

Tout ceci pour vous dire que je ne vais pas me réfugier dans le futurisme intégral et que nous allons travailler aussi sur le court terme. Je fais un pari, nous aurons cette discussion de très nombreuses fois à nouveau à l'avenir parce que c'est un sujet compliqué.

Je ne veux pas être désagréable avec Madame DELAUNAY, mais ma chère collègue, le jour où vous me ferez une seule proposition, sauf la baisse des tarifs, pour faciliter le stationnement, je serai heureux d'en discuter avec vous parce que, pour l'instant, je n'en ai pas beaucoup entendu.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Maire, je crois que je n'ai jamais passé un Conseil municipal ou un Conseil de Métropole sans vous parler des véhicules électriques, y compris les patinettes.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien sûr.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Multiplier les facilités en particulier de stationnement pour ces véhicules, cela boostera énormément leur achat et permettra de limiter les problèmes de pollution. Et je vous promets de vous en faire chaque fois.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mais pardon, ma chère collègue, cette proposition n'est pas nouvelle et nous le faisons déjà.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Pas assez.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas assez, mais ce que j'attends de vous, c'est des propositions vraiment novatrices.

Alors, cela étant dit, tout le monde va, je pense, voter cette délibération n°12. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Merci.

**Unanimité**

Monsieur le Secrétaire ?

**M. Kévin SUBRENAT** : Oui, merci Monsieur le Président. Juste pour information : cette délibération nous a occupés pendant 36 minutes et 26 secondes. Nous passons maintenant à la proclamation des résultats de l'élection du Vice-président.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci de me le rappeler, Monsieur le Secrétaire. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 105. Bulletins blancs : 11. Bulletins nuls ne contenant pas de désignation : 1. Suffrages exprimés : 93. Majorité absolue : 47. Madame Dominique IRIART a obtenu 93 voix et je la félicite de son élection à notre Vice-présidence. Je l'invite à rejoindre la tribune. Allez-y, je vous en prie.

**Désignation effectuée**

**Mme Dominique IRIART** : Sans rallonger les débats, je voulais juste remercier l'ensemble des collègues pour cette élection, pour m'avoir portée au poste de Vice-président qu'occupait le Sénateur CAZABONNE jusque-là. J'ai bien conscience que mon élection, ce matin, est le résultat d'une succession d'événements improbables qui génèrent une situation aussi inédite. Et j'ai une pensée pour le nouveau maire de Talence Emmanuel

SALLABERRY qui partage avec moi cette situation un peu atypique. Je voudrais dire aux collègues qui me connaissent peu que je suis engagée auprès d'Alain CAZABONNE depuis 22 ans à Talence et que c'est un honneur pour moi de lui succéder. Je salue l'action qu'il a pu mener tant à Talence que dans cette collectivité.

Je voulais vous remercier, Monsieur le Président, pour la confiance que vous me portez en me confiant la délégation importante de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et vous dire que, consciente que les Universités participent au rayonnement de notre Métropole et à son attractivité, je prends cette charge avec enthousiasme. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci et bienvenue à nouveau.

Alors, nous revenons en arrière sur la délibération n° 11 ?

**M. Kévin SUBRENAT** : N°11 absolument, délégation de Madame Christine BOST – Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde.

**Mme BOST**  
(n°11) **Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde -Convention de partenariat 2017 en faveur du commerce - Opération "Bordeaux Séduit" 2017 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Mme BOST** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur FELTESSE, Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, chers collègues, j'utilise cette délibération pour revenir sur votre remarque au sujet des interventions dans la presse du Président de la Chambre de commerce et aussi du PDG de DASSAULT, Monsieur TRAPPIER. J'ai été particulièrement choqué par ces propos parce que c'est du mépris, il me semble, vis-à-vis des élus, et d'ailleurs des grands élus, Président, maire de Mérignac etc. C'est une méconnaissance du dossier et franchement, c'est inadmissible. Je pense que vous avez suffisamment de réseaux ou de liens, de connaissances avec la Chambre de commerce ou avec Monsieur DASSAULT ou son représentant pour leur faire part de la réalité des choses. Je rappelle que la troisième phase a été décidée en 2008. L'arrivée de THALÈS sur Mérignac s'est décidée en 2013. On a décidé l'extension vers l'aéroport en 2015. On n'est quand même pas si loin que cela. Je rappelle que, et vous le savez très bien, les décisions des collectivités, c'est aussi de la démocratie locale. Peut-être qu'il faudrait que Monsieur TRAPPIER s'habitue aussi à la démocratie locale. Il y a des échéances. Il y a un certain nombre de préalables à lever. Je trouve ceci quand même particulièrement déplacé, quand la Métropole va engager 130 millions d'euros sur le secteur, l'Aéroparc, et sur le reste. Ce n'est quand même pas une paille et on ne peut pas dire que, un, on ne fait rien et que deux, ce que l'on fait, c'est à l'envers. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur CHAUSSET, j'écrirai à Monsieur TRAPPIER un certain nombre de choses, mais il faut aussi reconnaître ses propres insuffisances ou ses propres torts. Peut-être avons-nous mal communiqué sur ce que nous faisons et c'est la raison pour laquelle, je l'ai dit, je propose d'organiser une table ronde avec les entreprises concernées, toutes celles que vous avez citées et les autres, la Chambre de commerce, l'Aéroport, etc. pour tout mettre sur la table, expliquer ce qu'on est en train de faire, étudier leurs propres propositions, leur participation financière le cas échéant s'ils le souhaitent, afin d'améliorer la situation.

Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je profite de cette délibération pour revenir sur un débat récurrent que nous avons entre nous et c'est plutôt une bonne chose, sur la stratégie d'emploi pour notre Métropole à Bordeaux.

Vous avez décidé, il y a quelques semaines, de lancer un grand remue-méninges sur l'avenir de la Métropole bordelaise et je me suis amusé à me replonger dans ce que nous avons pu faire ensemble d'ailleurs, à l'occasion de ce qu'on appelait la Fabrique métropolitaine. On l'avait lancée en 2011. On avait donné un certain nombre de pistes et on avait dressé 12 grands chantiers, dont un qui s'appelait 75 000 emplois pour la Métropole bordelaise. Ces 75 000 emplois sont devenus 100 000 emplois, pourquoi pas ? Il y a une accélération des choses. Mais la question que je voudrais nous poser collectivement aujourd'hui c'est « Quel type d'emploi nous visons pour les années qui viennent ? ». Nous avons eu, ces derniers jours, un certain nombre de bonnes nouvelles. Une, que le premier siège social qui s'installe à Bordeaux est Betclik qui est un système de paris en ligne. C'est la première fois que nous décrochons un siège social à Bordeaux et c'est une bonne chose.

Deux, nous avons eu la confirmation et vous le savez, de l'installation d'Ubisoft et il y a eu une manifestation il y a quelques jours.

Trois, au-delà des propos un peu brutaux d'Éric TRAPPIER, la confirmation de ce que nous avons aussi envisagé, à savoir que dans le domaine aéronautique, DASSAULT va aller encore plus loin dans son installation sur la Métropole bordelaise. Ce n'est pas le siège social de DASSAULT, mais ce n'est pas loin d'y ressembler. Mais malgré tout, quand on regarde la problématique dans laquelle nous sommes aujourd'hui sur Bordeaux, nous attirons plutôt des Catégories socio professionnelles (CSP) +, parisiens ou pas c'est un autre débat, alors que les emplois que nous créons sont plutôt des emplois « CSP - », beaucoup d'emplois liés au tourisme, à la restauration avec un chiffre sur le tourisme que nous connaissons tous. Il est intéressant de faire une comparaison, on est à plus de 6 millions de touristes à Bordeaux. Barcelone, c'est un peu plus de 7 millions. Quand on voit l'image de Barcelone, on se dit : « Finalement, nous sommes pratiquement au même niveau que Barcelone ». Après, il va falloir gérer aussi l'effet de surchauffe. Mais la question que je souhaitais poser, de manière plus concrète, se décline en deux parties. Première partie, quel est le nouvel horizon d'ambition en termes d'emplois qualifiés que nous fixons sur la Métropole bordelaise ? Sur la question de l'aéronautique, on sait que c'est un dossier porté notamment par la Région, depuis pratiquement 20 ans, et qu'il y a un effet boule de neige et aujourd'hui, cela déroule assez facilement et l'Aéroparc en est une preuve parmi d'autres.

Deuxième point sur la question du numérique, c'est plus récent, on a lancé cela avec la FRENCH TECH, il y a quelque temps, et la semaine dernière, c'était l'anniversaire d'Aquinum. Le Node a été ouvert en septembre 2013 et on voit bien les points que l'on a marqués. La question, c'est « Demain, c'est quoi les nouvelles niches que l'on vise même si l'on sait que l'emploi est en pleine mutation ? ».

Autre question très précise, j'ai évoqué Ubisoft. On sait bien qu'Ubisoft, la première touche qui a eu lieu, c'est par Bordeaux Invest. Je voudrais savoir où on en est avec Bordeaux Invest sur le budget et sur le remplacement du poste de Directeur parce que ce n'est pas anecdotique pour la suite. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur ANZIANI.

**M. Alain ANZIANI** : Un bref propos par rapport à ce qui vient d'être dit. Moi en lisant le journal SUD-OUEST et l'interview d'Éric TRAPPIER, j'ai été quand même satisfait pour les deux tiers, sinon les trois quarts. L'essentiel du propos du Président Directeur Général de DASSAULT Aviation c'est de dire : « Je fais le pari de transférer de nouveaux effectifs sur l'Agglomération bordelaise ». C'est cela l'essentiel. C'est-à-dire que nous allons avoir un Pôle DASSAULT encore plus fort ici dans notre Agglomération et dans notre Région. Il faut le saluer et s'en féliciter. C'est extrêmement important pour l'emploi, mais sans doute pour toute la richesse de notre Agglomération. Regardons l'essentiel.

Et puis, c'est vrai qu'il y a ensuite cette petite phrase sur le fait que nous ne sommes pas suffisamment à l'écoute des questions de circulation. Mais entre nous-mêmes, nous nous le disons aussi que nous ne sommes pas forcément à l'écoute. Donc, ce n'est pas quelque chose que nous découvrons. C'est évidemment une obsession qui est la nôtre. J'ajouterai que le paradoxe, et c'est rare dans un pays, c'est même rare peut-être dans le monde entier, c'est que le développement économique de notre agglomération va plus vite que ce que nous espérions. On voit DASSAULT qui se renforce. On voit THALÈS, aujourd'hui 2 300 salariés et déjà à l'étroit dans le campus qu'ils viennent de construire. On voit de nombreuses entreprises qui s'installent ici, mais également du côté d'Euratlantique. Franchement, on a un succès phénoménal. Ne le gâchons pas avec des propos pessimistes. Le développement économique a été plus vite. Il nous reste à mieux expliquer peut-être ce que nous faisons. C'est vrai, nous avons mis 130 millions, dont le tramway, sur l'ensemble de cette zone. On est tout à fait à l'écoute. Donc, je pense qu'il faut expliquer à nos industriels que nous sommes là également pour les aider. J'ai toujours ce propos en disant « Nous sommes là, pas pour vous mettre des entraves, mais pour vous accompagner ». J'ai plutôt le sentiment, on les reçoit, on les voit très régulièrement, qu'ils sont plutôt à notre écoute et que sur cette grande alliance entre le développement économique et le développement écologique, eux-mêmes ont beaucoup progressé et que leur culture a beaucoup progressé. Ils savent aujourd'hui que l'on ne peut pas faire un campus à THALÈS, une extension de DASSAULT sans y intégrer du paysager, sans y intégrer la nature. Donc, je pense que c'est vraiment un combat commun et je souhaite plutôt réduire les divergences que les creuser.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Là aussi, restons optimistes. Je me souviens d'un entretien assez récent avec les dirigeants de THALÈS qui ont salué l'extraordinaire réactivité de l'ensemble des acteurs ici, les élus locaux, la Préfecture, etc., pour faciliter l'implantation de THALÈS. Nous avons globalement avec eux des relations tout à fait constructives.

Madame CALMELS.

**Mme Virginie CALMELS** : Monsieur le Président, je souhaite rebondir sur ce que vient de dire Vincent FELTESSE. On n'est pas dans une économie administrée, dirigée. On est en train collectivement d'essayer de gagner la bataille de l'emploi sur la Métropole bordelaise. Je crois que les chiffres parlent d'eux-mêmes. On a fait fois 8 en trois ans. On est passé de 1 000 emplois nets créés à 8 000 emplois nets. Alors c'est vrai que maintenant, fort de ces bons résultats, on peut venir critiquer le fait que ces emplois ne seraient pas tous à haute valeur ajoutée. Et c'est vrai, pourquoi ? Parce que nous sommes aussi passés de 2 millions à 6 millions de touristes et que nous avons des besoins qui sont évidents notamment dans des activités de services, touristiques, hôtellerie, restauration. Donc, nous n'avons pas que des emplois à haute valeur ajoutée. Mais est-ce que nous devons boudier notre plaisir de voir davantage d'emplois sur la Métropole sous prétexte qu'ils ne sont pas tous à haute valeur ajoutée ? Non. Moi, je crois que nous devons collectivement répondre à cette demande. Il y a peu de métropoles qui ont réussi à faire fois 8 en 3 ans. Je crois qu'on doit s'en féliciter.

Après tout, le tourisme fait partie des activités économiques importantes pour notre Métropole et il amènera son lot de nouveaux emplois même si pas forcément à haute valeur ajoutée.

Maintenant, vous saluez finalement notre axe politique qui est de développer les industries créatives. On est en plein dedans. On a réussi à récupérer Cartoon Movie depuis Lyon, SolidAnim à Bordeaux. Ils ne sont pas venus par l'effet du Saint-Esprit, c'est un travail, c'est des relations, c'est des connaissances, Ubisoft. Betclic, siège social qui s'installe, là aussi vous connaissez ma proximité avec un des actionnaires puisque j'ai travaillé dans ce domaine, en tout cas avec l'actionnaire pendant plusieurs années. Un siège social s'installe à Bordeaux et là, vous ne pouvez pas parler d'emplois qui ne sont pas à haute valeur ajoutée. Il y a aussi des emplois à haute valeur ajoutée notamment dans les domaines des industries créatives. C'est pour cette raison que nous avons politiquement poussé l'installation des industries créatives à Bordeaux parce que nous pensons que la Métropole est accueillante et a tous les atouts pour permettre à ce type d'entreprises de venir s'installer sur notre territoire.

Je ne rappellerai pas ce que vient de dire très bien Alain ANZIANI. L'aéronautique, le spatial, la défense se développent. On est en plein dans des emplois pour certains à haute valeur ajoutée, pas pour tous, mais une fois encore, je pense qu'il ne faut pas opposer les emplois à haute valeur ajoutée et les emplois qui ne le seraient pas. Je pense qu'il ne faut pas opposer certaines industries et d'autres. La force de notre Métropole, c'est de développer l'emploi justement dans plusieurs secteurs. On n'est pas mono secteur. L'é-santé est un sujet passionnant sur lequel là aussi, il y a du développement prévisible à haute valeur ajoutée.

Pour répondre juste aux deux questions subsidiaires de Monsieur FELTESSE. D'abord, ce n'est pas le seul siège social, Monsieur FELTESSE, AXA WEALTH SERVICES c'est un siège social, une filiale, certes, d'un grand groupe.

**M. Vincent FELTESSE** : Ah non, ce n'est pas un siège social, je suis désolé, il y a une définition précise.

**Mme Virginie CALMELS** : Pareil, PressReader, c'est un siège européen.

Pour finir sur Bordeaux Invest, Monsieur FELTESSE, comme cela ne vous a pas échappé au vu des bons résultats et de cette restructuration, il y a un nouveau Président qui s'appelle Lionel LEPOUDER. Il proposera au prochain Conseil d'administration son bilan et son organisation, mais nous n'avons pas prévu de remplacer le Directeur Général. Cela fonctionne plutôt très bien et il n'y a pas de recrutement en vue à ma connaissance.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur VERNEJOUL, Monsieur MANGON.

**M. Michel VERNEJOUL** : Monsieur le Président, en tant que Maire et élu j'ai suffisamment d'humilité pour accepter, lorsqu'il y a un article dans un journal de prendre en compte la réalité. Moi, je n'ai pas vécu l'intervention de Monsieur TRAPPIER comme brutale, mais comme un élément révélateur de la réalité que nous connaissons tous bien. D'ailleurs, je me félicite, suite à mes interventions, que le Président JUPPÉ ait souhaité peut-être revoir un certain nombre de priorités dans le cadre de la mobilité et des transports parce que nous avons un énorme défi à relever au niveau de l'OIM et de l'Aéroparc. J'ai eu l'occasion, cet été, de recevoir 80 salariés nouveaux qui vont arriver sur Martignas. Je n'ai pas vendu Martignas, j'ai vendu la Métropole et croyez-moi, ils étaient extrêmement heureux de venir. Mais on se rend compte que nous avons un énorme défi. Je rappelle aussi que sur Martignas, il y a un foncier bâti énorme et je crois qu'ils ont d'autres projets. Si on a à s'interroger, c'est sur nous-mêmes, il faut continuer à travailler et que vite sur cette voie

qui est la RD213, mais aussi la RD106 sur Saint-Jean-d'Illac, on trouve des éléments nouveaux de réfection et de mise en œuvre sur la mobilité.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais ajouter quelques mots.

D'abord, un constat de base vraiment simpliste, mais qu'il faut quand même faire, alors que nous nous lamentons sur nos problèmes - c'est ce que nous faisons depuis maintenant à peu près une heure et demie - nous disons qu'aujourd'hui, la Métropole court après son succès. Elle court après son succès depuis 1995, depuis qu'une certaine impulsion lui a été donnée et ce succès est un succès global qui s'exprime en termes de tourisme, d'économie, d'afflux de population, de constructions. C'est un succès global qui génère, malgré le dynamisme de notre action, des problématiques. Ce sont des problématiques du développement. Pleurer sur cette situation ne nous paraît pas être la bonne attitude. Il faut agir, c'est difficile, mais ne nous plaignons pas d'avoir des problèmes de riches.

Deuxièmement, l'intervention de Monsieur TRAPPIER, moi aussi, je voudrais dire en tant que Maire du secteur concerné que je l'ai prise plutôt positivement. D'abord, il annonce de bonnes nouvelles, et deuxièmement, en fait, que dit-il ? Il exprime un mal qui est un mal national, c'est le décalage de plus en plus grand entre le temps de l'économie et le temps de l'administration. J'espère très fortement que nous allons encourager les initiatives qui vont vers la réduction du temps de l'Administration, et nous savons bien que sur les questions de mobilité - et ceux qui participent au Comité de pilotage ont pu le constater - malgré tous les efforts déployés, malgré les sommes mises en jeu, nous constatons régulièrement des décalages de six mois en six mois de la mise en application de nos plans. Nos équipes ne sont pas en cause, mais en revanche, la complexité administrative française l'est véritablement et je crois qu'il faut aller dans ce sens-là, en soutien de l'action qui est menée en ce moment.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien, mes chers collègues, je ne vais pas prolonger ce débat. Ce qui est sûr, c'est que nous avons des problèmes, je ne sais pas s'il faut dire de riches, tout le monde n'est pas riche dans l'agglomération, mais en tout cas d'agglomération en pleine prospérité avec évidemment les conséquences que cela comporte. À part quelques illuminés qui prétendent remettre des octrois à l'entrée de Bordeaux et qui sont heureusement fort rares, tout le monde s'en réjouit et cela pose évidemment un certain nombre de défis.

Deux remarques simplement pour être relativement bref. D'abord sur l'exercice que j'ai proposé : Bordeaux 2030-2050, comment voyons-nous, comment rêvons-nous notre ville ? L'exercice et j'en donne acte volontiers à Vincent FELTESSE n'est pas nouveau. Nous l'avons déjà mené, mais c'était il y a six ans, le temps va vite. Il n'est pas inutile de le recommencer. Hier, le Bureau a donné le feu vert à cette initiative. Alors je vais voir maintenant comment on l'organise, c'est un peu compliqué. Je voudrais que cela se passe dans chaque commune à l'initiative des Maires, avec la population, un site interactif. J'ai imaginé des contributions écrites qui auraient pu être des cahiers d'espérance, à défaut de cahiers de doléances. Bien sûr mobiliser l'Université qui a son mot à dire là-dessus, la Chambre de commerce, les acteurs économiques. Bref, c'est une opération lourde à monter. Je ferai des propositions au Bureau d'ici la fin de l'année pour que nous mettions en place une gouvernance de cette opération qui devrait se dérouler en 2018 avec une clôture dans les premiers mois de 2019. Voilà sur ce point et là encore, je le répète, il peut paraître un peu absurde de faire des prévisions à 30 ans dans un monde où tout change tous les mois ou toutes les heures. Mais enfin, si on n'a pas une vision un peu prospective, on fait aussi des erreurs à court terme.

Deuxième élément pour répondre à Monsieur FELTESSE sur notre stratégie de développement économique avec quels emplois ? On a une feuille de route très claire. On voit bien quels sont les pôles majeurs que nous essayons de développer parce que ce sont des points forts de notre agglomération. Il y en a d'autres que nous pouvons éventuellement développer, mais ce sont ceux-là sur lesquels il faut s'appuyer. On les connaît : aéronautique espace, je ne vais pas les reprendre et je me réjouis, moi aussi, vivement des annonces de Monsieur TRAPPIER sur le développement du site de DASSAULT à Bordeaux. Vient ensuite, bien sûr, le tourisme sous toutes ses formes, qui fournit des emplois de tous niveaux : CSP +, mais aussi emplois peu qualifiés. Le domaine de la santé où nous avons aussi des positions fortes et puis, les filières numériques dans leur grande diversité et on a vu les décisions qui viennent d'être prises très récemment. Hier, j'ai inauguré la nouvelle installation, alors peut-être que le Maire de Blanquefort est un peu triste, du CESI. C'est la première école d'ingénieurs qui s'installe dans Bordeaux intra-muros sur le site de Ravezies et là encore, c'est un gisement d'emplois tout à fait considérable qui va se développer.

Voilà un peu les grandes cibles qui sont les nôtres. Et puis, à partir de là, c'est vrai que ce n'est pas la collectivité qui va décider des créations d'emplois. C'est aussi le marché, c'est aussi les entreprises, c'est aussi notre attractivité générale.

Monsieur FELTESSE voulait reprendre la parole pour une brève intervention.

**M. Vincent FELTESSE** : Très, très rapidement, Monsieur le Président parce que nous avons en commun d'avoir été à Bordeaux et d'avoir œuvré pour la Métropole avant l'arrivée de Virginie CALMELS et probablement que nous continuerons à œuvrer après le départ de Virginie CALMELS.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est une prédiction qui n'engage que vous.

**M. Vincent FELTESSE** : Cela nous permet quand même d'avoir un peu de recul et un peu de bouteille. Ce que je dis, c'est que la stratégie aéronautique, aujourd'hui, paie à fond. Vous avez œuvré pour, Alain ROUSSET a œuvré pour, j'ai œuvré pour. Pour convaincre Alain ROUSSET que THALÉS devait quitter Pessac pour aller à Mérignac, je peux vous dire que cela a été homérique. Tout ceci pour dire que sur l'aéronautique, le numérique, le tourisme, ce sont des années d'investissement, de co-construction avec les entreprises et qu'à un moment tout ceci paye. Je dis qu'aujourd'hui, il faut inventer le nouvel horizon économique, la niche que l'on vise et là je ne la vois pas encore.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Moi, je la vois et on en a cité un certain nombre qui sont assez précises dans notre stratégie. Tout ceci est une œuvre collective qui prend du temps, mais je voudrais saluer l'action de Madame CALMELS qui a beaucoup apporté dans sa fonction de Vice-présidente chargée du développement économique et qui continuera à le faire. Nous avons besoin de tout le monde.

Là aussi je pense que cette délibération fera l'objet d'une unanimité. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages  
exprimés**

**Ne prend pas part au vote:  
Madame WALRYCK**

**M. Kévin SUBRENAT** : Mesdames et Messieurs, nous passons la parole pour la délibération n°16 à Monsieur BOBET, « Exercice 2017 – Décision Modificative n°3 ».

**M. BOBET**

**(n°16) Exercice 2017 - Décision modificative n°3 - Budget principal - Adoption**

**M. Patrick BOBET** : Auparavant, un mot très rapide, Monsieur le Président. Simplement peut-être puisque l'on parle de finances, je voudrais répondre à Gérard CHAUSSET avant qu'il s'en aille. J'ai une réponse concernant le Forfait post-stationnement (FPS) qui est extrêmement simple. Cette amende, est-ce qu'elle revient sur la ville ou non ? La réponse est très claire, la loi est explicite à ce sujet : le FPS est perçu par la ville qui remet la somme à la Métropole, déduction faite de tous les frais qu'elle a engagés pour régulariser le fonctionnement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Et naturellement, on appliquera la loi.

**M. BOBET** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur COLOMBIER a demandé le dégroupement de cette délibération.

**M. Jacques COLOMBIER** : Cette Décision modificative (DM) est classique. Elle impacte aux marges le Budget Primitif. Elle n'en change pas, bien entendu, la physionomie. M'étant opposé à ce budget, je m'abstiendrai sur cette Décision Modificative.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Pas d'autres remarques ? Pas d'autres votes ? Contre ? Abstention à part Monsieur COLOMBIER ? Merci.

**Unanimité des suffrages  
exprimés**

**Abstention : Monsieur  
COLOMBIER**

**Kévin SUBRENAT** : Délibération n° 25 – Monsieur EGRON : « Recours à un agent non-titulaire ».

**M. EGRON**

**(n°25) Recours à un agent non-titulaire - Décision - Autorisation**

**M. EGRON** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Monsieur le Président, chers collègues, premièrement, cette délibération s'affranchit trop rapidement d'une recherche qui devrait être approfondie d'un profil de poste au sein des agents titulaires. Le statut de la Fonction publique donne lui-même le temps et des moyens pour que le service concerné bénéficie en temps voulu d'un tel poste nécessaire.

Deuxièmement, cette question dans son fond et dans sa forme est d'autant plus sérieuse qu'elle se situe dans le cadre des circuits de la collecte des déchets ménagers que vous êtes en train, Monsieur le Président, de vouloir commencer à privatiser notamment sur le quartier historique de Bordeaux. C'est un pan majeur du service public qui se trouverait

ainsi démantelé et offert au privé. Même si cette question - je viens d'apprendre le contraire pour des raisons de marché -, mais même si cette question peut venir lors d'une délibération d'un prochain Conseil de Métropole -, je ne pense pas devancer l'appel tant ce projet est fortement avancé et surtout provoque un grand émoi chez les agents de collecte. C'est un principe sur lequel nous serons inflexibles. Je sais, Monsieur le Président, que vous êtes sur le point d'aboutir à un accord avec certains syndicats. Cela n'enlève rien à l'exigence que j'ai entendue et que j'ai vécue avec ces agents, du maintien d'un réel service public sur le territoire. En effet, Monsieur le Président, et peut-être malheureusement Monsieur le Vice-président aux Ressources humaines, cet essai de privatisation au sein du centre historique de Bordeaux est le loup qui entre dans la bergerie pour demain dévorer l'ensemble du service de la collecte et d'autres services à venir. C'est d'ailleurs déjà le cas pour les employés du ménage ou de la sécurité qui, depuis fort longtemps, ont à souffrir au sein de nos bâtiments de cette démarche privative avec un régime social des plus précaires. Ce d'autant que cette voracité du privé aux dépens du service public est dans l'air du temps, soufflée notamment par la troïka présidentielle SARKOZY-HOLLANDE-MACRON. Mais vous, Monsieur le Président, qui nous accusez régulièrement d'avoir un discours idéologique, donnez-moi, s'il vous plaît, la raison non idéologique, non politique de cette volonté de mise en cause du service public, notamment quand 80 % des usagers concernés par cette collecte se trouvent satisfaits du service rendu. Des problèmes techniques faisant encore réellement problème, en effet, peuvent trouver solution si vous décidez enfin d'écouter et d'entendre les propositions que vous font les agents de la collecte.

Enfin, quand on a, comme vous, hélas, une approche comptable du service public, nos expériences ici tant au niveau des transports que de la gestion de l'eau et de l'assainissement, la gestion privative des parkings montrent non seulement que le privé n'est pas porteur de miracles, mais surtout que la gestion publique directe comme ParCub, par exemple est d'une qualité largement reconnue. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Sur la qualité de gestion de ParCub, je ne veux pas anticiper sur les décisions que je vais être amené à prendre, mais il y aura beaucoup à dire. On en reparlera. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Monsieur le Président, nous avons, quant à nous, une vision extrêmement pragmatique de la question du traitement des ordures et de la propreté dans le centre-ville de Bordeaux en partageant le constat avec vous-même, et je pense avec la majorité de nos collègues, que c'est un problème récurrent. Jusqu'à présent les solutions mises en place n'ont pas été à la hauteur puisque nous conservons encore, et vous en convenez vous-même, un centre-ville qui reste sale, hélas, en raison de beaucoup d'incivilités, et que l'image de la ville qui est donnée ne satisfait personne.

Sur la méthode que vous avez employée, je vous félicite et vous remercie d'avoir apparemment déminé le problème vis-à-vis des services de collecte de déchets avec les syndicats, fort heureusement. Nous avons eu par le passé des conflits durs, si celui-là peut être évité aux Bordelais, c'est tant mieux. Il n'en demeure pas moins que j'ai lu dans la presse que les syndicats s'étaient plaints du fait que la décision avait été prise dans l'urgence sans concertation. Je lis même leur déclaration : « Nous étions pourtant prêts à discuter sur l'organisation du travail, voire du fini-parti ». C'est la première fois que j'entends les syndicats dire « Nous sommes même prêts à discuter du fini-parti ». C'est-à-dire que du côté syndical, apparemment, il y a une volonté d'améliorer le service des collectes. Je regrette, nous regrettons que vous n'ayez pas mis à profit cette bonne volonté apparente et nous n'avons aucune raison d'en douter, pour améliorer à l'intérieur même du système de collecte existant, le service de propreté et de ramassage des ordures dans le centre-ville de Bordeaux.

Ensuite, ce que nous regrettons aussi, Monsieur le Président, c'est que nous ne nous attaquons pas au problème en amont. Le problème en amont, vous le savez, pour nous, c'est la diminution de la production des ordures ménagères. Nous avons pris des engagements ici *Territoire, zéro déchet, zéro gaspillage*, engageant notre collectivité. Nous considérons que toutes ces mesures, si elles sont nécessaires, effectivement, pour remédier aux désordres, n'interviennent pas suffisamment sur le point qu'il faut alerter nos concitoyens sur le fait que nous ne sommes pas là pour ramasser de plus en plus de déchets dans les rues de Bordeaux et ailleurs, mais que nous sommes là pour les inciter - il va falloir passer à une incitation un peu plus contraignante - à diminuer la production de leurs déchets. Or, la solution que vous nous proposez aujourd'hui consiste à dire uniquement : « Écoutez, il y a de plus en plus de déchets, on va se donner les moyens de ramasser de plus en plus de déchets ». Nous regrettons qu'à l'occasion de cette délibération, ce problème-là n'ait pas été plus sérieusement abordé.

Je reconnais la bonne volonté de Jean-Louis DAVID puisque j'ai lu également dans la presse qu'il admettait que les restaurateurs du centre-ville étaient particulièrement indisciplinés. Je vous cite Monsieur DAVID en disant « *qu'ils ont tendance à payer pour un volume minimum quitte à dégager leurs déchets chez le voisin* ». J'ai lu également que vous aviez l'intention de mettre en place une commission de discipline. Je vous en félicite, car effectivement il y a un problème au niveau des déchets totalement désordonnés des commerçants et surtout des restaurateurs de notre centre-ville. Nous espérons vraiment que vous nous tiendrez au courant des mesures disciplinaires puisque c'est le mot que vous employez.

J'attire votre attention aussi sur le fait que beaucoup de ces déchets des commerçants que l'on trouve étalés dans nos rues sont des déchets fermentescibles. Or, les déchets fermentescibles, vous le savez comme moi, sont prioritairement récupérables et valorisables. Donc nous comptons vraiment sur vous pour faire en sorte que ces déchets ne soient pas seulement ramassés par des services privés, mais qu'également les commerçants soient sérieusement invités à les éviter.

Enfin, dernière observation, Monsieur le Président, sur cette délibération, nous souhaiterions, quant à nous, que cette externalisation soit effectuée par des structures d'insertion. Un certain nombre d'entre elles seraient en capacité de répondre à notre demande sur le territoire de la Métropole. Et avant de confier cela à une entreprise privée, il nous paraîtrait important que vous puissiez effectivement solliciter ces structures d'insertion. Voilà ce que je voulais vous dire pour le compte du Groupe des Verts.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : J'avoue que je ne comprends pas très bien. Il ne s'agit pas d'une délibération sur le Plan déchets. Et toutes les questions que vous évoquez ont déjà été traitées, notamment toute la partie sanctions qui a fait l'objet de mesures que nous avons annoncées dans le cadre de ce plan. Là, on est sur une mesure tout à fait ponctuelle et qui ne met pas en cause la totalité de notre démarche.

Monsieur Yohan DAVID.

**M. Yohan DAVID** : En moins d'une minute parce que je vais juste répondre pour rassurer Monsieur HURMIC. Monsieur le Maire, le 10 novembre, nous recevons une association pendant le lancement du mois de l'Économie sociale et solidaire (ESS) qui, justement, travaille à récupérer les déchets fermentescibles. C'est une opération à laquelle nous avons commencé à travailler avec cette association. J'y inclus Dominique ALCALA et Virginie CALMELS. Nous sommes bien sur ces sujets depuis un petit moment.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Y a - t-il d'autres prises de parole ? Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, j'ai bien compris que ce n'était pas une délibération déchets, mais je constate que c'est un débat déchets. Donc je rajoute que...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, on ne peut pas parler comme le fait Monsieur HURMIC de la délibération en question en lui reprochant de ne pas prévoir un dispositif de répression sur les comportements inciviques. Ce n'est pas l'objet de la délibération. C'est ce que j'ai voulu dire. C'est tout.

**M. Vincent FELTESSE** : D'accord. Je me suis déjà exprimé en Conseil municipal et c'est le même sujet, mais quand même.

Trois points sur cette question de la privatisation ou de la sous-traitance à une société privée de la collecte en hyper-centre pour reprendre votre terme.

Premier point, sur la question du diagnostic : « Est-ce que la Ville est un cloaque ou pas ? » pour reprendre vos termes, je pense qu'il faut que nous creusions un peu cette question sur l'ensemble de la ville. Et pas juste l'hyper centre parce que nous avons quand même tous d'autres exemples dans tous les quartiers.

Deuxième point, je dis et redis que sur la question de la verbalisation sur les commerces en centre-ville, mais aussi à l'extérieur, il faut mettre beaucoup plus de moyens et être beaucoup plus durs. Je pense qu'il y a une unanimité de tous les Groupes politiques sur cette question-là.

Troisième point, sur la question de sous-traitance au privé ou pas, trois aspects. D'abord, nous avons ouvert en 2012 le débat sur le fini-parti qui n'est pas anecdotique par rapport à la santé des employés et qui n'est pas anecdotique par rapport aux heures de travail effectuées. Le chiffre donné en 2012, c'était à peu près 4 heures de travail la nuit pour un agent. Quand on regarde les chiffres, je crois que cela s'est encore dégradé. Je sais que c'est un sujet pas facile, mais comme il y a une ouverture d'un certain nombre de syndicats qui l'ont dit publiquement, essayons, et en plus je crois que les Groupes politiques sont prêts à y aller. De même, il faut des moyens supplémentaires et vous les avez prévus dans le plan, c'est une bonne chose. Enfin, les syndicats et les professionnels ont des propositions à faire et je pense qu'il faut que vous les écoutiez un peu plus avant d'aller sur la privatisation.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur ALCALA.

**M. Dominique ALCALA** : Monsieur le Président, mes chers collègues, en ce qui concerne la délibération 25, en fait, c'est un agent du service qui a demandé sa mutation et aucun agent de la Métropole n'a répondu à l'offre que proposait la Direction.

Par ailleurs, succinctement, je rappelle que l'externalisation de la collecte, c'est deux secteurs de la collecte, que la collecte de nuit, c'est 11 secteurs et que la collecte sur la Métropole, c'est 113 secteurs. Donc, je pense qu'il faut relativiser. Il y a un redéploiement des personnes avec des engagements importants, 59 postes à peu près seront créés progressivement. Les agents de la collecte de nuit, qui seront « frappés » ou qui sont sur ces deux secteurs, au 1<sup>er</sup> septembre, seront uniquement trois sur les dix que représentent ces deux secteurs de collecte. Vous vous êtes engagé, Monsieur le Président, par un courrier que vous avez adressé à FO et à la CGT sur des aspects précis, de façon à tenir compte de cette situation. Je crois qu'il y a eu une réponse extrêmement positive envers ces deux syndicats et elle va se poursuivre par une négociation de la part de Monsieur EGRON avec le Syndicat SUD.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur EGRON, vous voulez rajouter quelque chose ?

**M. Jean-François EGRON** : Je pense que tout a été dit sauf donc à rappeler qu'il y a effectivement eu deux réunions de concertation le 16 octobre et le 25 dans un état d'esprit tout à fait positif. L'engagement du Président de limiter le secteur concerné à l'hyper-centre a été signifié dans le courrier qu'évoque Monsieur ALCALA, et les trois agents dont il est question sont donc en concertation directe avec nous pour que leur accompagnement d'une part, et le maintien de leur rémunération et des conditions de travail qu'ils souhaitent soient respectés.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur GUICHARD ?

**M. Max GUICHARD** : Cela me permet de régler, du moins dans ma tête, une question qui avait été débattue lors de la dernière grève parce que je sais que cette dernière grève qui avait eu lieu vous pèse beaucoup, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Elle pèse aussi à ceux qui l'ont faite, je pense, et qui ont bien réfléchi depuis.

**M. Max GUICHARD** : Oui, oui, c'est bien. Continuez ainsi et je vais être plus précis.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je ne sais pas ce que cela veut dire.

**M. Max GUICHARD** : Eh bien, que vous l'avez très mal acceptée et que vous seriez prêt à les sanctionner, que cela fait peut-être partie de la démarche actuelle.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je ne comprends pas ce que cela veut dire. Dans la démarche actuelle, il n'est pas du tout prévu de sanctionner les agents, c'est absurde.

**M. Max GUICHARD** : Moi, je comprends.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Vous êtes le seul à vous comprendre, alors.

**M. Max GUICHARD** : Je reviens sur ce que Monsieur ALCALA a dit, à savoir que vous avez envoyé un courrier précisant que cette privatisation, puisque je parle de privatisation, resterait limitée au domaine précis. Je m'excuse, Monsieur le Président, mais lors de la dernière grève, j'étais intervenu pour dire que des agents étaient en grève uniquement pour que soit maintenue la parole présidentielle. Certes, les élections étant passées, c'est vous qui êtes devenu Président, mais le Président d'alors avec qui je travaillais sur ce dossier et pas que moi, avons convenu d'étapes avec les agents de la collecte concernés pour la réévaluation de leurs primes. Soi-disant que ce courrier ou du moins cet accord, vous ne l'avez jamais retrouvé, donc je reste toujours dubitatif sur les engagements même écrits et je regarde bien tout le monde là par rapport à ce que veut dire un engagement, parce que j'ai vécu un engagement et les agents de la collecte ont vécu un engagement non respecté.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il y aurait beaucoup à dire. Cette affirmation est inexacte, mais ce n'est pas le problème. On ne va pas remuer le passé indéfiniment. Projetons-nous sur le présent. Projetons-nous sur le présent et l'avenir.

**M. Max GUICHARD** : Je demande à Vincent FELTESSE Président d'alors si mon information est inexacte.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Moi je considère qu'elle est inexacte. De toute façon, ce n'est pas le débat. Je ne vais pas m'engager dans ce débat.

Ce que je voulais dire simplement, c'est que la situation de l'hyper centre-ville de Bordeaux, du point de vue de la collecte et de la propreté n'est pas satisfaisante. Nous avons travaillé, avec Vincent FELTESSE pendant des années, pour essayer de l'améliorer. On a pris un certain nombre d'initiatives, les bacs enterrés, les pieds d'immeuble, etc., finalement, elles n'ont pas été le succès que nous attendions. Il faut donc chercher d'autres solutions. Il ne s'agit pas de privatiser. C'est un abus de langage. Cela reste un service public. Et le service public peut être confié, dans le cadre d'un cahier des charges précis avec des obligations de résultat, à une entreprise privée, c'est ce que nous faisons. C'est limité à un secteur et je remercie Monsieur ALCALA d'avoir rappelé que cela représentait 2 secteurs sur 113. J'ai pris effectivement l'engagement écrit et je crois avoir donné l'assurance, ou l'exemple - enfin montré depuis 1995 que, quand je prends un engagement, en général, je le tiens. J'ai pris cet engagement que cette expérience sera limitée à ce secteur et que, par ailleurs, les agents n'y perdront pas. Ceux qui travaillent de nuit aujourd'hui et qui demain, devront travailler de jour auront une rémunération qui leur sera garantie.

La concertation a eu lieu et bien sûr il y a un moment où il faut annoncer la couleur. Il faut dire ce que l'on veut faire. Sans cela, on ne fait jamais rien. Je voudrais remercier Monsieur EGRON d'avoir mené cette négociation et d'être parvenu - on va voir si cela se confirme - à un accord avec au moins deux grandes organisations syndicales. On verra si la troisième se joint ou pas. Donc, il est tout à fait abusif de dire qu'il n'y a pas eu de concertation.

Enfin, j'ajoute que le Plan Propreté que nous avons lancé prévoit un renforcement considérable des moyens de l'ensemble du secteur, y compris de la régie naturellement. Par ailleurs, une équipe de dix personnes se consacrera précisément à la verbalisation ou, en tout cas, au suivi de la propreté avec les conséquences qu'il faudra en tirer.

Dernier point, le fini-parti. OK, qu'ils viennent me voir. Le jour où les syndicats vont venir me voir en disant : « On est prêt à remettre en cause le fini-parti », moi je les écoute. C'est cela aussi la concertation, mais pour l'instant, je n'ai pas reçu de démarche en ce sens.

**M. Vincent FELTESSE** : Mais moi j'étais venu les voir, on avait ouvert le débat avec l'ensemble des Vice-présidents. Je pense que là, il y a des marges de progression.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vous le répète, je suis à leur disposition, Monsieur EGRON aussi. S'ils viennent venir nous dire qu'ils sont prêts à y renoncer, d'accord mais je ne voudrais pas que ce soit une opération destinée à provoquer une grève généralisée. Je suis prudent.

**M. Vincent FELTESSE** : Honnêtement, je ne suis vraiment pas comme cela.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, pas de votre part, mais de la part de certaines organisations. Parce qu'elles ne sont pas toutes unanimes comme vous le savez. Elles ne sont pas toutes sur la même longueur d'onde. J'irai avec la plus grande prudence. Le système actuel n'est pas satisfaisant. Il n'est pas bon pour la santé des agents, mais j'observe que, jusqu'à présent, il y a un blocage très fort dans cette réforme. Si cela peut se débloquer, pourquoi pas ? Mais je ne passerai pas en force là-dessus, je vous le dis tout de suite.

Sur ce poste qu'il s'agit de confier à un non-titulaire. Oppositions ? Abstentions ? Merci.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE**

**M. Kévin SUBRENAT** : Nous passons maintenant à la délibération n°31, Monsieur MANGON, « Bordeaux – Cession d'un ensemble immobilier d'une emprise d'environ 3 008 m<sup>2</sup>. »

**M. MANGON**

**(n°31) BORDEAUX - Cession d'un ensemble immobilier d'une emprise d'environ 3 008 m<sup>2</sup> -  
Décision - Autorisation**

**M. MANGON** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur COLOMBIER.

**M. Jacques COLOMBIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis heureux d'entendre de votre part Monsieur le Président, et aussi clairement, il y a quelques instants, votre étonnement et votre opposition à un constat que je fais et dénonce, depuis des années à la mairie de Bordeaux lors des différents conseils municipaux. Les constructions de logements HLM ou sociaux qui prévoient au minimum une place de stationnement automobile par logement ont, bien sûr, mon assentiment. Dans le cas contraire, je vote contre et je l'ai fait à différentes reprises.

Sur cette délibération, COLIGNY a étudié la possibilité de réaliser, en effet, l'une des deux opérations suivantes : soit une opération de logements sociaux et participatifs consistant à réaliser 55 logements et 25 places de stationnement, des locaux d'activités et divers espaces et services avec la société coopérative d'habitants H'Nord. 55 logements et 25 places de stationnement, c'est donc un peu moins d'une demi-place comme vous l'évoquiez tout à l'heure. Soit une opération de 60 logements collectifs avec 50 places de stationnement, en cas de défaillance d'H'Nord. Je n'ai aucune réticence à l'habitat participatif, mais qui dit « participatif » doit tenir compte de l'environnement dans lequel il s'inscrit. Il se trouve que le secteur des rues Surson et Chantecrit a déjà été largement impacté par des constructions massives de logements collectifs là où il y avait des petits immeubles et des entrepôts. En conséquence, le secteur souffre de façon très aiguë d'une pénurie de places de parking. Ce phénomène s'étend, du reste, sur l'ensemble de la Ville, nous le constatons. Il me semble tout à fait et totalement irresponsable de valider un projet qui ne prévoit qu'une place de parking pour deux logements en fin de compte. Encore une fois, il doit être possible de contraindre les bailleurs sociaux et les sociétés d'HLM de prévoir au minimum une place de parking par logement. Il est regrettable que notre Métropole soit régulièrement fâchée avec les problèmes de circulation et de stationnement. On en a l'expérience avec les accès au stade MATMUT, sans parler des problèmes de stationnement. On aura demain sans doute une thrombose pour accéder à la future ARENA de Floirac. Le 24 octobre, SUD-OUEST faisait état de 950 places de stationnement pour 100 concerts par an, de 2 500 à 11 300 spectateurs. Même pour les concerts à 2 500 spectateurs, la jauge du parking semble évidemment d'ores et déjà insuffisante.

Pour en revenir à ce projet aux Chartrons, je ne peux valider ce projet en l'état. Je vote donc contre cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, j'ai bien entendu les réserves exprimées par notre collègue. On peut les entendre, mais cependant je reprécise que ce dossier est un vieux dossier, qui a près de 10 ans, qu'il a été très difficile de le faire aboutir et que pour faire éclore cette perspective d'habitat participatif, il a été nécessaire de faire un certain nombre d'aménagements.

Dans l'autre hypothèse, en revanche, on est tout à fait conforme à ce qui est souhaité par tout le monde. Nous verrons bien ce qu'il en sort mais à ce stade, sauf à remettre en cause complètement le projet, il n'est pas facile de le faire davantage évoluer.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, je me permets de réagir pour connaître ce projet. Beaucoup de personnes qui sont à l'initiative de ce vieux projet, vous l'avez dit Monsieur MANGON, sont dans une dynamique un peu alternative à notre mode de vie et sont, je dirais, des innovateurs, des inventeurs. Je crois qu'il faut aussi saluer ceux qui prennent des responsabilités quant à leur mode de vie pour répondre aux enjeux de demain.

Par rapport aux voitures, ils ont fait le choix, effectivement, délibéré, volontaire d'avoir très peu de stationnements nécessaires à leur mode de vie, considérant le lieu où ils se trouvaient, à savoir un centre-ville qui est très bien desservi. Moi, je crois que ce projet, il n'y a pas de quoi l'interroger. Bien au contraire, je pense qu'il y a matière à le saluer.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur SYLVESTRE.

**M. Alain SYLVESTRE** : Monsieur le Président, je voudrais répondre à Monsieur COLOMBIER, je pense qu'il ne sait pas de quoi il parle. Tout simplement, il ne connaît absolument pas la démarche des gens qui sont dans des logements participatifs. Comme l'a dit notre collègue, ils sont dans une nouvelle démarche de développement durable et d'écologie urbaine. Donc, qu'il y ait moins places de parking, c'est tout à fait normal puisque de toute façon, ils n'envisagent pas d'avoir une voiture par personne. Monsieur COLOMBIER, je suis désolé, vous avez un vieux logiciel, vous ne devez pas comprendre le monde moderne, mais il faut absolument aller vers des logements de ce type si on veut habiter la ville différemment avec un certain lien social et également vieillir dans de bonnes conditions parce que dans les habitats participatifs, il y a aussi toute cette dimension que vous avez dû à peine entrevoir. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur COLOMBIER.

**M. Jacques COLOMBIER** : Mon cher collègue, je vous remercie de la courtoisie de votre intervention. Écoutez, j'ai le logiciel que j'ai. Moi, je constate que dans de nombreux dossiers, qu'il s'agisse de l'habitat participatif ou non, on retrouve le même logiciel, c'est-à-dire un manque évident de places de stationnement. Alors, je vous suivrai - Monsieur le Président, vous voyez cela peut arriver tout à fait - dans votre réflexion de bon sens à savoir que l'on ne peut pas obliger les gens à ne pas avoir de voiture. S'ils le désirent, très bien, mais le constat c'est qu'ils en ont et que, dans ce cas-là, on leur doit des parkings en tant que Métropole. Je vous suivrai, je vous le dis, Monsieur le Président, c'est une question de bon sens et de réalisme.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : A vrai dire, dans ce cas précis, vous ne me suivrez pas puisque je soutiens tout à fait cette proposition. Madame CASSOU-SCHOTTE et Monsieur SYLVESTRE ont apporté les réponses qui convenaient. Je n'ai rien à changer à ce que j'ai dit sur la nécessité de prévoir des places de stationnement en nombre suffisant, quand malheureusement, je le dis, on est encore dans des situations où certains foyers ont deux, trois voitures. Là, on a une façon différente de concevoir la ville, d'habiter, de se déplacer. Je crois qu'il est logique de faire la proposition qui est faite ici et de soutenir cette opération. Il n'y a pas beaucoup d'opérations d'habitat participatif à Bordeaux. On a beaucoup de mal à les sortir. Je crois que c'est la deuxième. Il y en a une autre en perspective. Je pense qu'il ne faut pas la bloquer et approuver cette délibération.

Monsieur COLOMBIER vote contre. Est-ce qu'il y a d'autres voix contre ? Abstentions ?  
Merci.

**Majorité**

**Contre : Monsieur  
COLOMBIER**

**M. Kévin SUBRENAT** : Délibération n°33, toujours Monsieur MANGON : « Mise en vente par adjudication des bâtiments et terrains nus métropolitains ».

**M. MANGON**

**(n°33) Mise en vente par adjudication de bâtiments et terrains nus métropolitains -  
Décision - Autorisation**

**M. MANGON** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Monsieur le Président, mes chers collègues, merci de me laisser, à l'occasion de ces délibérations, exprimer à la fois en tant qu'élue métropolitaine et que Présidente d'un Office public de l'habitat à loyer modéré (OPHLM) mes inquiétudes pour l'avenir du logement social dont nous avons tant besoin.

En préambule, il me semble important de préciser que nos organismes s'adaptent et se réorganisent en permanence, surtout ces dernières années. Nous ne sommes absolument pas fermés à tout changement quand il s'agit de projet gagnant-gagnant pour tous les partenaires directs ou indirects, du bailleur au locataire en passant par la société tout entière, ce qui est loin d'être le cas dans ce qui nous est proposé. Je veux dire aussi dans ce préambule que nous n'avons pas de cagnotte.

À la lecture de la Loi de Finances pour 2018 et plus particulièrement de son article 52, si nous ne pouvons qu'être d'accord sur une partie des objectifs affichés, certaines mesures posent interrogation. Lors du Conseil des Ministres, a été actée, cela semble maintenant irréversible, une baisse de l'APL compensée par une baisse des loyers représentant un coût pérenne en trésorerie pour les organismes de logements sociaux estimée à 1,5 milliard d'euros.

S'agissant d'Aquitain, la perte annuelle sur loyers est estimée entre 6 et 7 millions d'euros amputant ainsi de presque 60 % notre capacité d'autofinancement chaque année. Des mesures financières annoncées par le Gouvernement ne compensent en rien la baisse des loyers et ne permettent pas le même rythme de production. Notre capacité de production de logements neufs serait d'environ 380 logements par an au lieu aujourd'hui de près de

800. Nous serions obligés de réhabiliter 220 logements de moins par an. Si le secteur HLM produit moins, les conséquences vont être importantes pour le Bâtiment et travaux publics (BTP).

Pour éviter ces conséquences, la solution qui nous est proposée consiste en des compensations de nature à nous endetter. Ni plus, ni moins. Une enveloppe de financement de 4 milliards d'euros de prêt à taux fixe avec remboursement *in fine* ainsi qu'une enveloppe additionnelle de 2 milliards d'euros de prêt de haut de bilan bonifié compléterait ce dispositif financier mis à disposition des organismes de logements sociaux.

Vu la perte d'autofinancement, un financement incluant des différés d'amortissement dérivés du mécanisme des prêts de haut de bilan bonifié nous est proposé. Un différé d'amortissement s'applique au crédit. Il désigne la période durant laquelle l'emprunteur ne paie que des intérêts et les frais relatifs à son prêt sans toucher le capital de la dette. Une telle mesure permet d'alléger les mensualités à verser au début du crédit. Il faut prendre en considération que cela engendre un coût puisque, malgré les paiements effectués, le montant de la dette ne diminue pas. Cela est dû au fait qu'il faut attendre la fin du différé d'amortissement pour commencer à amortir le capital emprunté. Il nous est aussi demandé de vendre un grand nombre de logements pour recapitaliser. Si, pour illustrer mon propos, je prends un OPHLM que vous connaissez tous ici...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame, je ne veux pas vous interrompre, mais je vous fais remarquer que l'ordre du jour ne prévoit pas une discussion sur la politique gouvernementale en matière de logement. Nous sommes en train d'examiner la vente par adjudication de 15 biens métropolitains. Je veux bien que chaque Adjoint ou chaque Vice-président fasse de grandes déclarations sur les réformes en cours, mais enfin on ne va jamais s'en sortir. Si vous voulez bien aller à l'essentiel, ce serait très bien.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : L'essentiel, Monsieur le Président, et je ne suis pas Adjointe à Bordeaux, je suis Maire de Parempuyre, c'est de dire que notre capacité d'autofinancement va diminuer de 6 à 7 millions par an. Et je voulais simplement, dans mon rôle de Présidente Aquitanis qui est l'OPHLM de la Métropole, vous alerter sur la bombe à retardement, dans les dix années à venir, d'autant que la Métropole garantit ces emprunts. Cela me paraissait important d'expliquer un petit peu, même si ce peut être technique, comment cela se passe. Quel est le mécanisme ? Dire que, bien sûr, une baisse de loyer peut être intéressante pour les personnes qui ont très peu de ressources, mais que c'est quand même un coût d'autofinancement et de recettes qui ne viendront plus. Je sais que vous venez de l'écrire à Monsieur le Premier Ministre aussi, je sais que vous partagez ces inquiétudes, Monsieur le Président. Donc, ce que je voulais simplement, c'est alerter tout le monde et dire qu'il est de notre intérêt commun à tous que les bailleurs sociaux continuent à avoir les moyens de construire et d'entretenir leur patrimoine.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : J'en suis bien d'accord et comme vous l'avez dit, c'est dans cet esprit que j'ai écrit au Premier Ministre pour lui faire part de nos réserves et même plus sur la réforme actuellement en cours. Je pense que nous avons besoin de bailleurs sociaux qui aient une capacité d'autofinancement suffisante pour rénover les programmes existants. On l'a vu par exemple à Bordeaux au Grand Parc où il y a une rénovation de grande qualité ou pour construire des logements nouveaux. Je ne suis pas du tout en désaccord avec vous.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Je pense qu'il faut que nous le disions, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : J'ai une mauvaise habitude, je regarde ma montre.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, mais des fois, il faut savoir prendre le temps.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : mais comme je dois déjeuner avec le Président du Conseil départemental, je voudrais être à l'heure.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Je vous ferai passer la totalité de mon intervention, si vous le permettez.

### **Intervention de Mme Béatrice DE FRANÇOIS :**

Monsieur le Président,

Merci de me laisser, à l'occasion de cette délibération, exprimer à la fois en tant qu'élue métropolitaine et que présidente d'un OPHLM mes inquiétudes pour l'avenir du logement social dont nous avons tant besoin.

En préambule, il me semble important de préciser que nos organismes s'adaptent et se réorganisent en permanence surtout ces dernières années. Nous ne sommes absolument pas fermés à tout changement quand il s'agit de projets "gagnant-gagnant" pour tous les partenaires directs ou indirects, du bailleur au locataire en passant par la société toute entière ce qui est loin d'en être le cas dans ce qui nous est proposé.

Dire aussi dans ce préambule que nous n'avons pas de "cagnotte".

A la lecture de la loi de finances pour 2018 et plus particulièrement son article 52, si nous ne pouvons qu'être d'accords sur une partie des objectifs affichés, certaines mesures posent interrogation.

Lors du conseil des ministres du 27 septembre a été acté, cela semble maintenant irréversible, une baisse de l'APL compensée par une baisse des loyers représentant un coût pérenne en trésorerie pour les Organismes de Logements Sociaux estimé à 1,5 Md€.

S'agissant d'Aquitanis la perte annuelle sur loyer est estimée entre 6 et 7 Millions d'€ amputant ainsi de presque 60% notre capacité d'autofinancement chaque année.

Les mesures financières annoncées par le gouvernement ne compensent en rien la baisse des loyers et ne permettent pas le même rythme de production.

Notre capacité de production de logements neufs serait de 380 logements par an au lieu de près de 800 aujourd'hui. Nous serions obligés de réhabiliter 220 logements de moins par an.

Si le secteur HLM produit moins, les conséquences vont être importantes pour le BTP. Pour les éviter, la solution qui nous est proposée consiste en des « compensations » de nature à nous endetter. Ni plus ni moins !

Une enveloppe de financement de 4 milliards d'euros de prêts à taux fixe et remboursement in fine ainsi qu'une enveloppe additionnelle de 2 milliards d'euros de prêts de haut de bilan bonifiés compléterait ce dispositif financier mis à disposition des organismes de logements sociaux.

Vu la perte d'autofinancement, un financement incluant des différés d'amortissement dérivés du mécanisme des prêts de haut de bilan bonifiés nous est proposé. Un différé d'amortissement s'applique aux crédits. Il désigne la période durant laquelle l'emprunteur ne paye que les intérêts, et les frais relatifs à son prêt, sans toucher au capital de la dette. Une telle mesure permet d'alléger les mensualités à verser au début du crédit. Il faut prendre en considération que cela engendre un coût puisque, malgré les paiements effectués, le montant de la dette ne diminue pas. Cela est dû au fait qu'il faut attendre la fin du différé d'amortissement pour commencer à amortir le capital emprunté.

Il nous est aussi demandé de vendre un grand nombre de logements pour recapitaliser.

Si pour illustrer mon propos, je prends un OPHLM que vous connaissez tous, Aquitanis, pour les 10 ans à venir voila le scénario :

En début d'année 2018 nous perdrons 6 à 7 millions de capacité d'autofinancement. Nous contracterons un emprunt auprès de la CDC d'un montant équivalant pour maintenir intacte notre capacité d'investissement sur l'exercice. En 2019, l'opération devra se répéter ainsi que les années suivantes si nous décidions de maintenir notre effort actuel de construction et de réhabilitation.

Dans le même temps, notre patrimoine, qui est notre unique source de recettes, sera amputé chaque année de 150 à 200 logements au lieu de 40 aujourd'hui. Ainsi, à dix ans, soit en 2027, nous aurons perdu entre 1500 et 2000 logements et donc autant de recettes de loyer pour environ 8,4 millions d'euros.

Dans cette même période nous aurons alourdi la dette de notre organisme à hauteur de 70 millions d'euros. La « bombe à retardement » de cette dette à long terme, qu'il faudra bien rembourser, explosera quelques décennies plus tard ! Qu'en sera-t-il de la métropole qui garantit nos emprunts quand cette bombe va exploser ?

Alors nous endetter à long terme pour, dans le court terme, faire tourner l'appareil de production du bâtiment, est-ce notre engagement ? Le secteur du BTP verra lui son chiffre d'affaire, et surtout ses marges, s'envoler avec les commandes de la promotion privée qui elle ne connaîtra aucune entrave! Pour mémoire, les APL sont aussi perçues par les locataires du parc privé. Sur les 18 milliards d'euros alloués aux APL, seuls, 8 milliards bénéficient au secteur HLM alors que les loyers sont encadrés contrairement au parc privé.

Dans le marché du logement la France avait créé et soutenu le secteur Hlm pour garantir, dans le cadre d'une politique nationale de solidarité, l'accès à un logement de qualité à des personnes que leurs revenus modestes écartent du marché. Ce modèle est unique en Europe.

« Les zones tendues » de la nouvelle cartographie de la politique du logement vont accroître la tension des marchés métropolitains à l'excès. Une part importante des opérateurs sociaux aura été écartée, en laissant en compétition que les opérateurs taillés pour la fameuse "loi du marché."

Les impacts sur l'emploi sont aussi très importants. Toujours pour Aquitanis, c'est 10 emplois qui sont créés par an. Réduire notre capacité de production et d'entretien du patrimoine met en danger une vingtaine d'emplois.

Le dernier courrier du premier ministre aux Maires ne fait qu'amplifier mes doutes, mes craintes et laisse penser à une méconnaissance de la qualité de nos constructions. Quand je lis "améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments". Nous sommes pourtant exemplaires.

Cette baisse de loyer sera bien sûre, et comme je le comprends, bien perçue par les locataires, mais ce qu'ils ne savent pas c'est la dégradation future de leurs logements car moins de moyens pour la gestion courante, l'entretien, la réhabilitation et bien sûr, la construction de nouveaux logements.

Je sais, Monsieur le Président, que vous partagez bon nombre de ces inquiétudes et que vous avez écrit au ministre dans ce sens.

Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues, il est de notre intérêt commun, à tous, que les bailleurs sociaux continuent à avoir les moyens de construire, d'entretenir leur patrimoine.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci beaucoup. Donc, revenons à la délibération en cours. Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur DELLU.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, chers collègues, je vais revenir sur le rapport qui nous est présenté qui vise à décider de la cession par enchère publique d'un certain nombre de biens métropolitains, bâtiments ou terrains nus, car jugés comme ne présentant plus d'intérêt pour les projets métropolitains. Au regard des caractéristiques de certains de ces biens, pour certains situés dans le centre historique de Bordeaux, pour d'autres à proximité immédiate du réseau du tramway ou sur des sites stratégiques, nous nous sommes interrogés sur la pertinence de nous défaire de ce patrimoine ou du moins sur le processus de décision ayant conduit à opter pour la vente de ces biens. Il est en effet difficile pour les élus métropolitains que nous sommes de juger et de prendre position sur une liste de biens tant nous disposons de peu d'éléments. Ainsi, la délibération fait état de mises à prix proposées sans que ces dernières ne soient explicitées par la référence à l'avis des Domaines ou par l'état de vétusté d'un bien par exemple. De même, la cession n'est aucunement motivée dans la délibération et ce, pour aucun de ces biens, ni en Commission d'ailleurs. La politique foncière est pourtant un axe déterminant dans les politiques publiques. Vous l'avez dit Madame DE FRANÇOIS. Les besoins de notre collectivité, mais aussi de nos 28 communes sont nombreux dans de multiples domaines. Nos collègues ici présents savent combien il est parfois difficile d'identifier un foncier mobilisable pour mener à bien un projet de foyer de jeunes travailleurs, une maison relais, une résidence autonomie, un jardin partagé, les chalets Emmaüs, etc.

Aussi, à l'occasion de cette délibération, nous souhaitons réitérer une proposition que nous avons faite, à savoir la mise en place d'une Commission du foncier comme il en existe dans d'autres collectivités que ce soit Dunkerque, Paris ou autres. Celle-ci serait constituée d'élus métropolitains, représentant les différentes sensibilités de cette Assemblée, ainsi que des services concernés. Elle assurerait sous la conduite du Vice-président en charge de la politique foncière de notre établissement le suivi de la stratégie patrimoniale en faisant le lien entre les différents publics qui affectent le patrimoine immobilier et l'on sait combien cette transversalité est difficile à mettre en œuvre ici comme dans nos communes, et en examinant l'opportunité, la pertinence de la cession de certains biens dans le cadre d'une procédure établie et transparente.

Pour conclure, dans un contexte de plus en plus contraint pour les finances locales et de forte tension des prix du foncier dans notre agglomération, il nous semble souhaitable que l'Assemblée métropolitaine soit la plus éclairée possible sur les orientations de gestion et

de valorisation de notre patrimoine. Faute d'éléments précis sur ces biens proposés à la vente, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur DELLU.

**M. Arnaud DELLU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je serai suffisamment bref pour que vous soyez à l'heure, Monsieur le Président, avec le Président GLEYZE. Je voudrais revenir sur un point qui a déjà été abordé lors de commissions - Commission des finances, et on en a parlé aussi en Commission d'urbanisme - à savoir le suivi que nous effectuons des ventes de terrains ou d'immeubles. En général, quand on vend, il y a globalement deux raisons, soit c'est pour réaliser le patrimoine parce qu'il n'y a plus de projets ou les projets ont évolué et les aménagements recherchés ont changé ; soit justement c'est pour réaliser un aménagement ou un projet urbain au sens très large avec des projets qui s'intègrent dans des projets urbains des communes ou de la Métropole. Quel suivi avons-nous aujourd'hui de ces terrains une fois vendus ? En fait, nous n'en avons pas. À part l'expérience de terrain des élus que nous sommes, on ne sait pas vraiment au bout de 1, 2, 5, 10 ans ce que sont devenus ces terrains métropolitains que nous avons vendus dans un certain but. On parle mieux de ce que l'on connaît bien. Moi, je peux vous évoquer un exemple local. Je vous avais déjà parlé de ce terrain métropolitain qui juxtaposait un terrain communal à Talence. Je vous en avais parlé en 2014 puisque le promoteur, un peu maladroit, avait commencé à construire avant la vente du terrain par la Métropole sur la base d'un permis de 67 chambres. C'est vrai que ce promoteur était probablement très très maladroit puisqu'il a construit finalement 158 logements et qu'il a fallu plusieurs recours gracieux de citoyens pour que la mairie, 2 ans plus tard, fasse un contrôle de conformité et s'aperçoive qu'effectivement des chambres à plusieurs pièces qui donnaient sur des communs, ce n'était pas très conforme. Il a fallu retirer le permis au bout de 500 et quelques jours. Il eut été intéressant quand même que la Métropole garde ceci à l'esprit parce que je ne sais pas si c'est la thrombose des services municipaux qui ont fait qu'on mette plus de 530 jours à retirer un permis ou en tout cas pour exiger une modification qui le rende conforme - il faudrait peut-être penser à la mutualisation du coup-là -, mais en tout cas, je pense que ce n'est pas ce pourquoi la Métropole a vendu le terrain. Au demeurant, je suis prudent. Je me garderai bien de me prononcer sur la compétence de ces promoteurs. Je suis sûr que si on cherchait autour de nous, on trouverait des gens qui ont bénéficié d'excellents rapports qualité-prix de ces promoteurs dans leurs locaux, leur logement personnel. Ils sont probablement très, très compétents et très habiles. Garder cette perspective, je pense que c'est important, on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises dans les Commissions et il faudrait avancer sur ce sujet parce que c'est aussi une façon de maîtriser le foncier même si j'entends bien qu'une fois que la vente est faite, nos recours et nos moyens juridiques sont nettement moindres.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques éléments de réponse.

Je vais commencer par répondre à Madame CASSOU-SCHOTTE que ce qu'elle dit a été pris en compte par une réforme du portage fait par la Métropole qui est désormais en vigueur depuis, je crois, un ou deux mois, votée à l'unanimité et qui prévoit qu'il va y avoir une responsabilisation plus grande des communes. En effet, jusqu'à présent, dans un certain nombre de cas, des biens demeuraient portés par la Métropole pour le compte d'une commune sans que véritablement personne ne s'en occupe. Aujourd'hui, je vous rappelle qu'au-delà de 4 ans de portage, il faudra que chaque année, la commune concernée passe une délibération, se prononce sur la volonté de continuer à porter ou pas. Donc qu'elle examine le bien et qu'elle fasse le point sur l'intérêt à le porter, sa finalité, ce qu'elle souhaite en faire, la pertinence du portage, de manière à ce que la Métropole

puisse continuer. Et ce portage pourra être fait encore pour une durée supplémentaire de 4 ans, mais en tout cas, cela ne se fera plus comme par le passé quelquefois, si je puis dire, à « l'insu du plein gré » des communes et donc, dans la méconnaissance d'un intérêt éventuel.

Deuxièmement, la commission du foncier, elle existe. Elle va être mise en place, c'est prévu par les délibérations que nous avons adoptées et notamment les décisions prises en Bureau, mais elle va être mise en place avec un objet beaucoup plus large que celui que vous indiquez, c'est-à-dire qu'il ne s'agira pas simplement de suivre ce travail qui peut être fait à une plus petite échelle, mais plus globalement de définir les grandes priorités que nous nous donnons dans la mise en œuvre de nos politiques foncières.

Je voudrais dire à Monsieur DELLU qu'il cite un exemple. Ceci dit, je ne vois pas quelle intervention on pouvait avoir. Il est prévu que les services instructeurs d'urbanisme ont à vérifier la conformité des opérations conduites avec les permis de construire délivrés. C'est une responsabilité normale qui échoit soit à la commune, soit aux services centraux de la Métropole. Donc, il s'agit simplement de mettre en œuvre les prérogatives de l'autorité de contrôle.

Pour ce qui est du dernier point relatif au logement social, il n'y a pas d'éléments de réponse ici, si ce n'est les échos dont nous avons fait état, de discussions très actives autour de l'amélioration du dispositif, notamment pour l'article 52. On entend parler avec force d'une possible mise en œuvre en sifflet sur 3 ans du dispositif pour amortir le choc et permettre de trouver d'autres solutions de compensation, autres que celles qui ont été évoquées. Je pense que cela peut être positif et que, de toute façon, il n'est pas illégitime que le Gouvernement s'intéresse à une politique qui consomme 42 milliards d'euros.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. N'ouvrons pas ce débat qui n'est pas celui de la délibération qui vous est proposée.

À la lumière des précisions données par Monsieur MANGON, qui vote contre la délibération n°33 ?

Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Je voulais répondre à Monsieur MANGON. En fait, dans votre réponse, vous semblez dire que des solutions sont apportées qui pourraient éviter les problèmes que nous avons rencontrés lors de la dernière commission notamment, où on a pu de nouveau constater des problèmes de communication entre communes et Métropole et entre services de la Métropole. Certains ont admis qu'ils étaient étonnés voire surpris que certains biens sur cette liste ne devaient pas y être ou n'avaient pas fait l'objet de toutes les études nécessaires. Est-ce que dans votre réponse, les propositions que vous faites vont pallier ces difficultés ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, la réponse est oui. Donc vous votez contre ou vous vous absteniez, Madame ? Non ? Qui s'abstient ? Merci. Nous passons au dossier suivant.

**Unanimité**

**M. DUCHENE**

**(n°46) BORDEAUX - Secteur Brazza - Lancement de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation**

**M. DUCHENE** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je crois qu'il faut souhaiter un démarrage rapide de cette opération. C'est le cas d'ailleurs puisque les premiers permis de construire ont été délivrés notamment pour une auberge de jeunesse qui est appelée la Cathédrale du Sport. Il y a urgence dans la mesure où aujourd'hui le débouché du Pont Chaban-Delmas pose problème puisqu'il aboutit à un mur et qu'il est nécessaire, bien entendu, d'avancer, c'est-à-dire de faire tomber ce mur, de racheter les emprises de la SNCF et de prévoir le passage d'un transport en site propre qui ensuite, desservira l'ensemble de la plaine Rive Droite. Il y a là aussi un enjeu d'urbanisme plus général qui est tout à fait important, indépendamment des constructions qui sont prévues.

Alors, qui souhaite prendre la parole là-dessus ? Monsieur HURMIC, Madame AJON.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, deux brèves observations.

La première pour souligner l'intérêt du projet en ce qui concerne l'innovation des volumes capables auxquels Michel DUCHÈNE vient de faire référence. Effectivement, pour nous, c'est une réponse intéressante et innovante pour les accédants à la propriété avec des prix très compétitifs, 2 100 à 2 400 euros du mètre carré. C'est effectivement une démarche originale et intéressante que nous tenons à saluer.

Deuxième observation, par contre, nous tenons à formuler ici nos inquiétudes sur le risque de congestion rapide de la Rive Droite avec la multiplication des projets urbains. Il faut rappeler que Brazza, c'est 9 000 nouveaux habitants qui vont arriver en 2020. 2020 c'est demain ou après-demain, si vous voulez. Vous avez rappelé le projet d'une ligne en site propre sur cette Rive Droite. Effectivement, il y a le projet d'un axe de transport structurant assurant la desserte de la plaine Rive Droite qui est prévu dans le Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM), mais à ce jour, il n'est financé ni acté quant à son mode, son calendrier ou son tracé précis. C'est donc que nous allons vers l'inconnu. Or, je le répète, Monsieur le Président, ces 9 000 nouveaux habitants, ils arrivent demain en 2020 auxquels s'ajoutent environ les 5 000 nouveaux habitants de Bastide-Niel. Donc, il va y avoir un problème dans un secteur qui est déjà particulièrement saturé. En termes de transport collectif, la ligne A est saturée. Les parkings de dissuasion sont saturés. C'est bien de construire des nouveaux logements, mais nous attendons des réponses rapides aux habitants de la Rive Droite en ce qui concerne la façon de se déplacer. Voilà nos inquiétudes que je voulais formuler. Je vous avais promis d'être bref donc, j'arrête là.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame AJON.

**Mme Emmanuelle AJON** : Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer aussi d'être très brève. Je ne voudrais pas être la cause du retard avec le Président GLEYZE.

D'abord, je tiens à remercier Youssef TOHMÉ de tout le travail qu'il a fait avec les habitants sur ce territoire, le temps et la disponibilité qu'il a eus pour participer, écouter et savoir amender son projet. Ce n'est pas le cas de tous les urbanistes surtout ceux que nous rencontrons actuellement sur la Rive Droite en particulier. Donc, je tiens à saluer sa disponibilité et puis, en effet, saluer aussi l'innovation de ce programme et son respect en termes de hauteur, de paysages et de bâtiments qui vont être proposés en respect de l'environnement du quartier de la Bastide, ce qui ne sera malheureusement sûrement pas le cas du quartier juste à côté et voisin de Niel et qui nous inquiète bien plus.

Par contre, moi aussi j'ai quelques inquiétudes, Monsieur le Président, en particulier le lien qui est fait entre le quartier de Brazza et le reste du territoire de Bordeaux Bastide. En premier lieu avec le secteur économique, qu'en est-il du lien avec la Construction navale de Bordeaux (CNB) qui souhaite demain s'agrandir et qui en aura besoin ? Je sais qu'il y a

peut-être une zone pour faire du gardiennage ou du dépôt de bateaux, mais qu'en est-il ? Qu'en est-il de la zone des Petites et moyennes entreprises (PME) et de Darwin qui est à côté et qui ont besoin d'avoir un lien avec notre territoire ? On ne peut avoir cette somme de projets d'urbanisme sans que ceux-ci soient liés entre eux et liés avec le territoire.

Ensuite, une question avec le transport et le stationnement. Un des sujets qui est aujourd'hui, vous le savez, pour les habitants de la Métropole, un vrai sujet qui amène à des clivages et des positions de rejet incompréhensibles et honteuses. Mais il faut apporter des solutions. Le quartier Brazza est un quartier d'intérêt métropolitain qui va avoir des projets et des attractions de loisirs et sport qui vont amener les Métropolitains, je l'espère, à venir sur la Rive Droite. Comment vont-ils venir ? Où vont-ils stationner ? Où vont-ils se garer ? Comment vont-ils arriver alors que tout est en effet saturé sur la Rive Droite ? Ne me dites pas qu'ils vont prendre les transports en commun, saturés, mais aussi non suffisants, pour arriver de toute la Métropole vers Bordeaux Bastide en un temps suffisant. Nous le voyons avec Darwin. Cela pose une question de stationnement important qui viendra encore emboliser notre territoire. Je m'inquiète que les réponses ne soient pas suffisantes en ce domaine.

Ensuite, je m'interroge sur la porosité entre Brazza et le reste du quartier de la Bastide. Cela peut paraître bien lointain, mais je pense important que ce beau quartier nouveau soit bien une locomotive pour l'entièreté du quartier de Bordeaux Bastide et que ce ne soit pas comme l'est l'Avenue Thiers, une barrière. Que la ligne Brazza ne soit pas une barrière entre, par exemple, le quartier de la Benauge et ces nouveaux quartiers. Que cela ne soit pas deux quartiers, deux populations qui ne peuvent vivre et travailler ensemble, vivre et partager les mêmes loisirs. Or, aujourd'hui, dans le plan, je trouve qu'il manque beaucoup de porosité entre ces deux quartiers. Voilà, Monsieur le Maire, pour être très rapide. D'ailleurs, nous avons déjà débattu sur les autres aspects plus longuement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Pas d'autres remarques ? **Monsieur DUCHÊNE**.

**M. Michel DUCHÊNE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, pour répondre rapidement à Pierre HURMIC, il a rappelé les problématiques de transport en commun. Je lui rappelle que dans le plan d'urbanisme qui a été présenté de nombreuses fois par le Président et lors des réunions de concertation, il est bien indiqué qu'un certain nombre de lignes de transport en commun seront réalisées dans ce secteur, en particulier, une ligne structurante, une sorte d'épine dorsale de ce nouveau quartier qui partira de Lucien Faure, qui ira en passant par la plaine de la Rive Droite vers la Gare Saint-Jean. Ce plan d'urbanisme indique bien qu'il y a la volonté de développer des transports en commun dans ce secteur et de permettre aux habitants de se déplacer du mieux possible.

Bizarrement dans votre intervention sur les transports en commun et les déplacements en général, vous avez oublié les vélos. Ce sont des quartiers du XXI<sup>e</sup> siècle. On va les développer, et c'est dit dans la délibération, jusque dans les années 2030. Ce sont des éco-quartiers qui incitent les habitants à se déplacer autrement. Ce n'est pas une volonté de leur dire qu'ils ne doivent pas avoir de voiture, mais plutôt de leur dire qu'ils peuvent se déplacer aussi autrement qu'en voiture. C'est, bien sûr, à pied. Je rappelle que les déplacements à pied dans le centre de Bordeaux sont plus importants que l'ensemble des autres déplacements, tous modes confondus. C'est-à-dire que les déplacements piétons sont plus nombreux que les déplacements en transport en commun, en voiture. Généralement, ces modes de déplacement à pied permettent déjà de réduire nettement les problématiques de thrombose.

Sur les quartiers eux-mêmes, les espaces publics sont aujourd'hui pensés de telle manière de ne pas être obligé de prendre sa voiture. Ils sont pensés de telle manière aussi que les transports en commun puissent se développer dans de bonnes conditions et je pense que

le lien que nous pouvons créer avec la Bastide avec toutes les voiries, tout le réseau viaire qui vont se réaliser, permettra d'être en lien avec les transports en commun existants ou en devenir.

Madame AJON a évoqué le manque de porosité. Il est difficile de créer de la porosité entre des quartiers dans la mesure où certains n'existent pas. Le quartier Brazza est en partie aujourd'hui construit d'entreprises, mais demain, ce sont des centaines et des milliers d'habitants qui vont s'y installer, mais pas du jour au lendemain. Sur les 10, 15 ans qui viennent, le quartier va petit à petit se développer et la puissance publique progressivement organisera tout ce qui permet la vie équilibrée d'un quartier. Moi, je pense qu'il faut croire à ces quartiers-là. Je suis assez enthousiasmé par ce que proposent aujourd'hui Youssef TOHMÉ et tous ceux qui travaillent sur ce quartier Brazza. Ce sera un nouveau quartier, un quartier où l'on vivra peut-être différemment. Par exemple, les logements mutables, c'est très original et c'est très spécifique à Bordeaux et à ce que propose la ville. Il s'agit de faire évoluer son logement comme évolue une famille, ou encore de permettre aux artisans d'avoir des locaux qu'ils pourront terminer eux-mêmes, ce qui permettra d'avoir des artisans au plus près des habitants du quartier. C'est un quartier assez équilibré.

Concernant le transport et les stationnements, là, il faudrait être un peu plus long. Je me permettrai, Monsieur le Président, juste une parenthèse. Je suis dans un état de sidération parfois quand je vois ce qui se passe au niveau planétaire. On se demande même si, demain, l'espèce humaine pourra survivre au réchauffement climatique. Quelque part, on nous parle de stationnement, de circulation. Je comprends les difficultés de ceux qui se déplacent, mais peut-être que le rôle des élus aujourd'hui, c'est de tenir un discours de vérité et de dire que si on veut sauver l'espèce humaine et d'une certaine manière la planète, il va falloir changer dans nos comportements. Oui, il y a des voitures, mais oui, il y a d'autres moyens de se déplacer. Le rôle des élus, c'est peut-être de dire aux citoyens, aux électeurs en général : « Il va falloir évoluer culturellement ». On ne pourra pas avoir de plus en plus de voitures. On ne pourra pas avoir de plus en plus de stationnements. Il faut juste trouver un équilibre. Et cet équilibre, on l'a trouvé à Bordeaux. Je crois que les Bordelais ne vivent pas si mal. Quand on voit l'attractivité de la Ville, qui n'est pas une Ville tout voiture, et qui fait référence aujourd'hui pour les politiques qui ont été menées en particulier sur les déplacements, on peut penser que c'est une réussite. Soyons prudents dans nos déclarations. Ne faisons pas trop de démagogie sur les problèmes de stationnement et de circulation parce que ce n'est pas une bonne chose au bout du compte.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame BOUTHEAU. En principe, le débat était clos. J'aimerais bien que le Vice-président puisse conclure.

**Mme Marie-Christine BOUTHEAU** : Je vais être rapide. Pour être riveraine de mes amis bordelais, j'aurais aimé entendre dans les interventions le fait que ces quartiers longent Cenon, Lormont et Floirac. Je ne vais pas paraphraser « Dehors les Bordelais », mais les voitures aujourd'hui, suite à un lobbying assez important de certains élus de la Bastide, passent aujourd'hui à Cenon. Donc, il faut avoir une vision métropolitaine des transports avec une plaine de la Bastide complète et être ensemble pour bien se rendre compte que tout ce qui ne passe pas sur les quais ou tout ce qui ne passe pas sur l'Avenue Thiers se retrouve en haut et bloque aussi les bus. Je vous remercie de cette attention métropolitaine.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On y fait attention mais si on s'embarque dans ce genre de raisonnement, on pourrait aussi considérer que la Bastide est embouteillée par des voitures qui viennent d'ailleurs. Je ne vais certainement pas commencer à tenir ce genre de propos. Nous sommes effectivement solidaires.

Personnellement, je trouve que c'est un très beau projet et je voudrais saluer, moi aussi, la disponibilité et la sensibilité de Youssef TOHMÉ. Je ne vais pas revenir sur les caractéristiques de ce projet. Sur la desserte, l'accessibilité et la mobilité, tout ceci est conçu dans un plan d'ensemble qui est cohérent. Je voudrais rappeler qu'il y a certes la liaison qui a été évoquée tout à l'heure entre la rue Lucien Faure et la Plaine Rive Droite, l'Avenue Thiers et le futur Pont Simone Veil. Il y a aussi la liaison Bassens-Campus qui est très importante et puis la liaison Boulevards - Cenon Pont Rouge. On a un ensemble cohérent. La grande question est de savoir si on peut réaliser tout ceci en phase, de façon à ce que ce soit fait au fur et à mesure de l'arrivée des habitants et c'est cela notre principal défi.

Je dis à Madame AJON quand même que les 9 000 habitants, ils ne vont pas arriver d'ici 2020. C'est une affaire qui va durer 10 ans. On a un peu de temps devant nous, mais vous avez raison de souligner qu'il faut être très, très vigilant pour phaser parfois un peu mieux que nous ne l'avons fait jusqu'à présent la réalisation des infrastructures de transport et puis celles des logements et les équipements publics aussi.

Sur ce, y a-t-il des oppositions à ce lancement de la concertation ? Des abstentions ?  
Merci.

### **Unanimité**

**M. Kévin SUBRENAT** : Délibération n°49 « InCité – Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales – Rapport 2017 – Exercice 2016 – Information ».

#### **M. TOUZEAU**

**(n°49) InCité - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2017 - Exercice 2016 - Information**

**M. TOUZEAU** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je ne voudrais pas lancer à mon tour un débat qui n'est pas exactement celui de l'ordre du jour, mais quand même dire que je suis assez - je cherche un mot pas trop excessif - assez surpris par le comportement de l'ANRU. Nous n'arrivons pas à nous en sortir. Je viens à nouveau de signaler cela au Premier Ministre. On nous demande étude sur étude, et on n'arrive pas à débloquent ces opérations. Cela pose aussi un problème finalement presque politique. L'ANRU considère qu'il faut démolir les bâtiments. Je pense notamment au secteur Joliot-Curie. Nous avons pris un parti différent, celui de garder une ou deux tours et de détruire une barre. Et là, nous sommes bloqués parce que l'ANRU dit : « On ne finance que si on détruit ». Donc, là, cela pose un problème de décentralisation : qui décide ? Qui est à même d'apprécier ce qui est l'intérêt des habitants et l'intérêt du quartier ? On ne s'en sort pas. La dernière lettre du Président de l'ANRU nous donne ou le Directeur nous donne un feu vert de principe, mais avec toutes sortes de conditions qui font que l'opération ne va pas démarrer.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame AJON.

**Mme Emmanuelle AJON** : Monsieur le Maire, c'est vous qui avez ouvert le débat.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, je le reconnais.

**Mme Emmanuelle AJON** : Je ne peux que rebondir sur la justification de la démolition de la Barre D par rapport aux deux tours. Dès les premières études des années 90 sur la

Benauges, c'était bien les deux tours. Pourquoi ? Dans l'intérêt des habitants qui étaient visés par la démolition en raison de la pollution, vous la connaissez, du bruit, de la pollution atmosphérique et du cadre de vie dans ces tours qui n'était pas adapté, alors que la rénovation n'aurait pas amené à un cadre de vie meilleur. Mais sur la Barre D, le cadre de vie par une rénovation est possible. Voilà pourquoi, peut-être aussi l'ANRU s'entête un petit peu, c'est qu'il y a eu des études préalables dès les années 90 qui portaient le problème sur ces tours qui ont en plus des fondations extrêmement fragiles et qui vibrent avec le bruit et l'augmentation du transport routier sur le boulevard.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : On n'est plus en 90. Autant que je me souvienne, la concertation qui a été amenée a abouti à l'acceptation des habitants de rester dans les tours. C'est clair. On l'a fait avec eux, et on ne leur a pas imposée.  
**Madame CASSOU-SCHOTTE**.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, Monsieur le Président, mais d'abord, je vous rejoins sur cet excès de volonté de démolition – reconstruction que développe l'ANRU. Je voudrais revenir sur la délibération concernant InCité. Cette délibération est l'occasion d'élargir le débat à la problématique de l'accès au logement sur l'agglomération dans sa globalité.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ah non, il est trop tard pour rouvrir un débat sur le logement dans l'ensemble de l'agglomération. Allez à l'essentiel, Madame.

**Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Je vais aller à l'essentiel, mais ce serait quand même dommage de ne pas en parler. Je voudrais toutefois saluer le travail d'InCité qui est porté par une équipe de professionnels très compétente et très soucieuse d'évaluer son action pour répondre au mieux aux besoins et aux défis de son territoire et de son périmètre d'action. Cependant, Monsieur le Président, même si je sais que vous avez un problème d'horaires, les récents événements qui ont fait la une de la presse locale et nationale cette semaine, outre une violence qu'évidemment on ne peut que condamner, traduisent un profond mal-être face à une situation que beaucoup de nos concitoyens ont le sentiment de subir. Si la forte attractivité de notre agglomération suscite bien évidemment la fierté de beaucoup, on aurait tort de minimiser ou de ne pas entendre leurs inquiétudes face à des phénomènes qui impactent directement leur quotidien, à savoir la flambée de l'immobilier et la congestion des déplacements. Nous en avons parlé. Je ne reviendrai pas sur la très forte augmentation des prix immobiliers qui ruine tout espoir à des familles nombreuses ou à des jeunes actifs d'accéder à la propriété au sein de la Métropole. Chacun sait aussi la difficulté de trouver un loyer décent. C'est un casse-tête chinois. Nous l'avons vu à la rentrée universitaire où nous avons pu même voir des étudiants camper sur le campus à défaut de trouver des logements décents et accessibles. Face à cette situation, et à l'image de la politique gouvernementale, vous nous opposez la politique de l'offre et moi, je voudrais dire que cette seule politique de choc de l'offre, sans garde-fou, ne nous paraît pas de nature à répondre aux enjeux. Effectivement, ce n'est pas l'heure, je regrette de ne pas pouvoir développer un peu plus mon intervention. Je la laisserai donc au PV, mais je voulais quand même réitérer la nécessité de revenir sur l'encadrement des loyers, malgré ce que vous avez pu exprimer hier en Bureau sur le fait que le Tribunal administratif a annulé la demande de Lille. Je voudrais vous rappeler que cette annulation ne portait pas sur un jugement de pertinence de dispositifs, mais sur une question de périmètre de compétences.

#### **Intervention de Mme CASSOU-SCHOTTE**

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Cette délibération est évidemment l'occasion d'élargir le débat à la problématique de l'accès au logement sur l'agglomération dans sa globalité.

Avant cela, je voudrais toutefois saluer le travail d'INCITE porté par une équipe de professionnels très compétente et soucieuse d'évaluer son action pour répondre au mieux aux besoins et aux défis de son territoire et périmètre d'action.

Les récents événements qui ont fait la une de la presse locale et nationale cette semaine, outre une violence qu'évidemment on ne peut que condamner, traduisent un profond mal-être face à une situation que beaucoup de nos concitoyens ont le sentiment de subir. Si la forte attractivité de notre agglomération suscite bien évidemment la fierté de beaucoup, mais on aurait tort de minimiser et de ne pas entendre leurs inquiétudes face à des phénomènes qui impactent directement leur quotidien, à savoir la flambée de l'immobilier et la congestion des déplacements.

Nous ne reviendrons pas sur la très forte augmentation des prix immobiliers (+44% en 10 ans et encore +15% en un an) qui de fait ruine tout espoir pour de nombreuses familles ou jeunes actifs locaux d'accéder à la propriété au sein de la métropole. Concernant les loyers, vous semblez indiquer, Monsieur le président, que la hausse n'est que très modérée. Pourtant, chacun sait ici combien trouver un toit à un loyer décent aura été un casse tête pour les étudiants, conduisant même certains à démarrer leur année universitaire sous des tentes sur le campus lorsqu'ils ne bénéficiaient pas de solutions temporaires par des familles ou leurs pairs (des enseignants eux mêmes étaient sollicités pour mettre à disposition une chambre..) . Chacun ici a pu observer dans son entourage ou à travers son expérience de parents, d'éluder les freins croissants à l'accès au logement dans le parc privé : garanties demandées au locataire exorbitantes (jusqu'à des lettres de motivation !) files d'attente interminables pour des visites d'appartement, surtension du marché locatif et d'accession avec des annonces pourvues dans l'heure... Il ne s'agit pas de cas isolés . Nous considérons tout cela comme un signe alarmant de forte tension du marché immobilier.

Face à cette situation, à l'image de la politique gouvernementale, vous vous reposez sur la politique de l'offre. Si indéniablement il est nécessaire de construire du logement, en particulier et en priorité du logement social (encore faut il qu'il soit véritablement accessible) , faire reposer notre politique logement sur le seul « choc de l'offre » sans garde-fous ne nous paraît pas de nature à répondre aux enjeux.

Et ceci pour 2 raisons simples :

C'est une erreur de considérer le logement comme un bien comme un autre que les seules lois du marché suffiraient à réguler : la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est surtout un élément fondamental à la survie de l'individu et même un objectif de valeur constitutionnelle.

La politique du logement est fondée sur le principe de mobilité, une mobilité dans un logement créant 5 mobilités. Or aujourd'hui, ce fameux « choc de l'offre » avec notamment les mécanismes de défiscalisation qui y sont associés ne fait que renforcer un système déjà grippé : la mobilité restant dans le même parc (entre propriétaires, au sein du secteur locatif privé...) voire inexistante (dans le parc social).

Nous avons bien entendu vos réticences à l'égard de l'encadrement des loyers, que beaucoup confondent ici d'ailleurs avec un blocage des loyers. Vous avez évoqué hier en Bureau l'annulation par le Tribunal administratif du dispositif mis en place à Lille, permettez-nous de préciser que cette annulation ne portait en aucun cas sur un jugement de pertinence du dispositif, mais portait seulement sur une question de périmètre de compétence.

De même que les habitants paient aujourd'hui le retard pris dans la mise en place d'un établissement public foncier qui aurait contribué à limiter la spéculation foncière, ou encore la

régulation tardive des locations touristiques, il serait regrettable de repousser plus avant l'encadrement des loyers.

Avant de conclure, nous aimerions revenir sur un dernier point : le phénomène de gentrification dans certains quartiers. D'aucuns ici préfèrent l'ignorer, d'autres la fustigent. Ce n'est pas tant là la question d'ailleurs, la gentrification pouvant être génératrice de nouveaux liens sociaux et de revitalisation de certains quartiers. Non, la véritable question c'est bien le rapport social inégalitaire d'appropriation de l'espace qui préexistait et qui se voit aujourd'hui renforcé par ce phénomène.

La belle endormie s'est réveillée. Certes. Mais pour beaucoup, derrière la vitrine, c'est l'absence de perspectives d'insertion dans un parcours de vie au sein de notre métropole qui se fait jour. Et cela ne date pas d'hier. Nous vous rejoignons sur un point : ce ne sont tant les parisiens ou autres néo-bordelais qui sont les coupables de cette absence de perspectives et de cette colère étouffée, c'est la défaillance du politique qui n'a pas su ou pas voulu rééquilibrer les territoires et enrayer la concentration des difficultés sur des territoires au tissu social déjà fragile.

Notre devoir de réponse, c'est faire de la mixité, partout, et précisément là où elle n'existe pas aujourd'hui, dans le diffus, dans les quartiers centraux, dans les quartiers aisés et prisés (comme notamment le projet de Gironde Habitat dans l'ancien commissariat central rue Castéja même si ce projet se confronte aux résistances de quelques riverains révélant hélas souvent un repli sur soi empreint de représentations tronquées .

Dans ce contexte aussi difficile de tolérance , de clairvoyance et de spéculation foncière, Incité s'efforce d'agir autrement dans le centre historique, et nous nous en félicitons. Mais à l'échelle des mécanismes à l'œuvre dans une métropole devenue un eldorado immobilier, c'est malheureusement une goutte dans l'océan.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Le périmètre de compétences invoqué par le tribunal de Lille montre où se situe le problème..

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Effectivement, il faut sans doute le revoir.

Simplement, je terminerai, je conclurai hélas trop vite, sur tout ce que j'aurais souhaité vous dire, notamment sur la gentrification du centre-ville, mais je voudrais quand même réitérer toute notre satisfaction sur le travail que fait InCité et sur la Métropole et aussi ailleurs.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Écoutez, je veux bien qu'on ait un jour un débat plus approfondi là-dessus, mais là aussi, il y a toute sorte d'informations qui circulent et qui mériteraient vérification. J'ai la dernière étude, qui date de fin 2016, de l'Observatoire des loyers de la Métropole. Deux phrases ressortent de l'enquête du deuxième semestre 2016 : « Un niveau de loyer proche de celui d'autres agglomérations comparables ». Deuxième phrase : « Des niveaux de loyer qui stagnent au cours de la période récente ». Voilà le constat que fait l'Observatoire des loyers dans la Métropole qui permet de relativiser un certain nombre de choses.

Deuxièmement, à Lille, le Tribunal administratif a annulé l'encadrement des loyers parce qu'il exige, il pense, ou il dit que ce doit être une mesure métropolitaine et non pas limitée à la ville.

Enfin, le bilan de l'encadrement des loyers à Paris est loin d'être positif. Il est tout à fait discutable. Il a même abouti à une contraction de l'offre locative. Je ne crois absolument pas aux mesures coercitives. Vous n'y croyez pas sur les bailleurs sociaux. Quand l'État impose une baisse des loyers, vous protestez et à juste titre, je proteste moi-même. Donc,

ne mettons pas non plus des mesures coercitives sur le secteur privé qui ne marcheront pas.

Je voudrais enfin rappeler une chose qui n'est jamais dite : on dit « Emballlement des loyers », mais tout le secteur HLM a des loyers fixes, fixés par la loi et qui ne bougent pas. Et dans tout ce que nous construisons aujourd'hui dans l'agglomération et à Bordeaux, sur les 7 500 logements de l'agglomération et les 3 000 de Bordeaux, il y a un tiers de logements locatifs sociaux dont les loyers sont encadrés. Alors ce n'est sans doute pas assez, il y a sans doute des files d'attente, mais il faut aussi le prendre en considération quand on parle de la flambée des prix.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : S'il vous plaît, Monsieur le Président, vous ne voulez pas le débat, mais vous le lancez. C'est un peu difficile de ne pas vous répondre. Je ne le ferai pas longtemps, sinon vous dire que par rapport à votre dernière remarque sur le logement social notamment, ce qu'on peut regretter, c'est le manque de mobilité. Oui, effectivement, vous pouvez dire qu'il y a une augmentation du logement social sur l'agglomération, mais ce que l'on constate aussi, c'est qu'il n'y a pas de mobilité dans le logement social. Donc, il n'y a pas de possibilité d'y accéder pour des jeunes ou des familles ou des ménages qui sont à faibles revenus. Le problème n'est pas résolu.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je n'ai pas dit que le problème était résolu. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, et j'ai bien conscience que nous sommes en situation de tension. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aussi avec insistance au Premier Ministre que dans la réforme du logement alors que pour l'instant il n'y a pas Bordeaux dans les zones en tension, et seulement Paris, Lyon et Marseille, Bordeaux soit absolument dans les zones en tension parce que nous sommes en tension. Oui, Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Du coup, je donnerai mon intervention pour éviter d'allonger le débat et d'autant plus que je souscris à ce que la collègue vient de dire précédemment.

#### **Intervention de Mme Odile BLEIN :**

Ce bilan de l'action d'Incité a été l'occasion d'un long débat en commission Urbanisme. Je vais pour ma part tenter d'alimenter le débat sans entrer dans la polémique.

Depuis plusieurs années déjà, notre groupe a dit le bien qu'il pensait de l'action d'Incité pour résorber des situations d'insalubrité et de mal-logement inacceptables dans le centre de Bordeaux. C'est un travail indispensable qu'il ne s'agit pas de remettre en cause. D'autant qu'il a permis de contenir pour partie la pression spéculative sur des quartiers comme Saint-Michel.

Force nous est cependant de constater que cette action est aujourd'hui insuffisante. Certainement parce que les objectifs l'étaient eux même, notamment en matière de relogement dans le quartier d'origine.

De ce point de vue, le débat public sur le quartier Saint-Michel nous paraît assez mal posé. La question n'est pas selon nous de savoir si telle ou telle catégorie de la population a le droit de venir s'installer dans les quartiers populaires. La question posée est bien celle de savoir si les classes populaires pourront continuer d'y vivre ! De ce point de vue, nous notons des phénomènes inquiétants que les politiques publiques, pourtant volontaristes sur la métropole, n'arrivent pas à endiguer. Quand années après années, les prix de l'immobilier continuent de flamber sur notre agglomération c'est sûrement le signe de l'attractivité de celle-ci, mais quand les ménages les plus modestes continuent d'être

repoussés aux périphéries de la métropole et que les syndicats étudiants relatent des situations de jeunes vivant dans leur voiture, c'est aussi le résultat d'un certain laisser-faire.

Le mot est fort mais nous ne comprenons pas, monsieur le président, l'entêtement d'une partie des élus à ne pas vouloir se saisir de tous les outils à notre disposition pour lutter contre la spéculation immobilière. Nous avons saisi l'outil de régulation face à Airbnb qui, malgré ses dénégations, contribue à vider le centre-ville d'une partie de ses logements et donc de ses habitants. Nous devons aussi saisir l'outil législatif de l'encadrement des loyers. Ce n'est pas une recette miracle. Pas plus que la régulation des locations Airbnb. Mais c'est la moindre mesure que nous puissions prendre quand le phénomène de spéculation est si fort. C'est une mesure de protection des populations les plus fragiles, des familles, des étudiants. Nous demandons donc, une fois de plus, qu'elle soit sérieusement mise à l'étude sur des périmètres et conditions qui restent à définir.

Evidemment, cette mesure doit aussi s'accompagner d'un maintien de l'effort de densification de l'habitat, en respectant le caractère social des logements produits et en respectant la qualité de vie des futurs habitants comme des anciens. Et cela nécessite que le gouvernement revienne sur les décisions absurdes prises depuis en cette rentrée dans ce domaine, la plus absurde étant la baisse des APL et les attaques contre les budgets des offices HLM.

Voilà, monsieur le président l'intervention que nous voulions répéter ce matin. En espérant être cette fois entendus.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vous remercie, Madame. Sur InCité, j'ai cru comprendre qu'il y avait une opinion tout à fait positive. Qui votre contre la délibération ?

**M. Jacques COLOMBIER** : Monsieur le Président, j'avais demandé la parole et le regroupement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pardon, je ne vous ai pas vu. Allez-y.

**M. Jacques COLOMBIER** : J'essaierai d'être rapide comme d'habitude. Pour en revenir au rapport des administrateurs, sur la requalification du centre historique, un tiers des projets examinés est localisé sur le quartier Saint-Michel. Les statistiques présentées sur les îlots Fusterie et Faures-Gensan sont assez révélatrices de ce qui se passe. Sur 106 immeubles concernés par les Droits de préemption urbains (DPU), 23 restaient en situation de blocage au bout de 3 ans, soit près d'un quart. Ce constat semble malheureusement ne pas se limiter au seul quartier Saint-Michel vu les témoignages recueillis ou les articles de presse qui s'en font l'écho.

Sur l'OPAH RU HM (Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouvellement urbain et Hôtels meublés), les chiffres indiqués sur le rapport des administrateurs sont là éloquentes. Entre 2011 et 2016, il en ressort notamment que les objectifs quantitatifs ont été réalisés à 30 % pour les propriétaires occupants et 44 % pour les propriétaires bailleurs. Pour ces derniers, l'écart croissant entre le montant du loyer marché et le montant du loyer social rend le dispositif de moins en moins attractif pour le bailleur, 150 euros de loyer pour un T1 de 20 m<sup>2</sup> alors que le loyer marché à Bordeaux est de 420 euros. Même à Guéret ce loyer est supérieur à 230 euros pour ce type de bien. Résultat : seulement 18 logements conventionnés en 2016.

Sur le programme d'intérêt général n°2, sur la période 2014-2020, les objectifs quantitatifs prévisionnels sont évalués à 1 000 logements, 500 occupés par leur propriétaire et 500

logements locatifs appartenant à des bailleurs privés. Ce dispositif couvre, bien sûr, les 28 communes du territoire métropolitain.

On constate que, contrairement à la période 2002-2014, le ratio de réalisation pour les propriétaires occupants s'améliore puisqu'à fin 2016, nous serions à 166 % de réalisation. J'aimerais du reste avoir des précisions sur l'action d'InCité sur ce point. S'agit-il seulement de contraindre les propriétaires occupants à réaliser des travaux ou de les aider administrativement et financièrement via les dispositifs de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ?

À l'inverse, la production de logements locatifs conventionnés rencontre des difficultés dans les communes hors Bordeaux. Les financements Agence Nationale de l'Habitat se sont avérés insuffisants face aux besoins. Au 31 décembre 2016 et depuis le début du contrat, 556 dossiers ont été déposés et agréés dont seulement 58 logements locatifs, soit 19 % de réalisation de l'objectif. Pourquoi ? La production de logements locatifs conventionnés est beaucoup plus tendue que prévu. Quelles explications peut-on donner sur cette contre-performance ?

Quant à la relation, je passerai rapidement, mais je tiens quand même à souligner la relation entre InCité et certains propriétaires privés. Vous l'avez vu dans SUD-OUEST du 21 octobre, ce journal illustre assez bien le témoignage d'un couple propriétaire pour un studio situé au centre-ville sous combles. Je ne veux pas dérouler l'affaire. Seulement un représentant de l'Agence régionale de santé (ARS) précise qu'InCité n'a pas la compétence pour faire appliquer un arrêté préfectoral pour bloquer la vente, ce qu'a pourtant fait InCité.

Enfin, les propriétaires ne comprennent pas une correspondance de la Mairie de Bordeaux qui leur assure qu'ils peuvent vendre à un propriétaire occupant qui accepte les caractéristiques du logement tandis qu'InCité bloque en proposant au propriétaire de murer leur logement. Tout ceci dans un contexte de déficit de logements étudiants. On voudrait comprendre, je n'accuse pas, mais cette situation est quand même ubuesque.

Lors de ma dernière intervention dans une délibération sur InCité, je vous ai informés que la puissance publique est bien moins permissive avec des particuliers propriétaires occupants ou bailleurs, comme quoi selon que vous soyez puissants ou misérables, évidemment le traitement est différent.

En quelques lignes, voilà un exemple de l'esprit avec lequel InCité peut agir avec le soutien financier ou politique de la Métropole. Je précise que sur différents immeubles, InCité a validé des projets d'extension de logements sur des combles assortis de subventions alors que le Directeur général d'InCité disait, il y a quelques jours, qu'on ne pouvait pas, en effet, aménager et que tout cela était illégal sous combles. Voilà.

Je pense que le niveau d'avancement sur le logement locatif privé conventionné, 19 % montre que les dispositifs ou la méthode pour les promouvoir ne sont pas très efficaces. Fort de ces dernières informations, je voterai contre cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur TOUZEAU rapidement.

**M. Jean TOUZEAU** : Il m'est difficile de répondre à toutes les questions qui ont été posées, surtout lorsqu'il s'agit d'éléments concernant tel ou tel dossier particulier. Ce que je pourrais souligner sur InCité, sur ce travail, cela a été mis en avant par l'ensemble de la Commission. Sur la dimension qualitative, je peux en témoigner en ce qui concerne

l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de Lormont, il y a un travail de qualité qui est effectué par InCité et qui n'est mis en cause par personne.

Deuxième élément, nous sommes sur des dispositifs propriété privée où il faut, bien évidemment, que le propriétaire - qu'il soit occupant ou bailleur - soit volontariste dans, à la fois le conventionnement sur des loyers à dimension sociale ou tout simplement la transformation de son patrimoine à d'autres fins s'il le désire que le logement social. Et on ne peut en aucun cas contraindre, on ne peut qu'inciter.

Ce dont je peux témoigner puisque Président représentant ainsi l'institution, en ce qui concerne le travail effectué par l'ANAH, c'est-à-dire par les aides apportées dans tous les domaines, c'est qu'un travail scrupuleux est fait à la fois par les opérateurs, et par les services de l'ANAH, pour veiller à ce que les opérations soient portées avec qualité. Sur le soutien aux propriétaires occupants, il y a une volonté, bien sûr, plus forte aujourd'hui de les accompagner mais il y a un contexte également qui fait qu'il y a sans doute, même si vous avez souligné des progressions importantes, des limites compte tenu, comme je le disais précédemment, du fait que nous sommes sur du patrimoine privé et que la propriété privée dans notre pays est un élément incontournable. Voilà ce que je peux dire très rapidement et de façon très lapidaire, Monsieur le Président, parce que je ne peux pas répondre à toutes les questions posées.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Président. Je crois que le travail d'InCité qui a été salué par tout le monde, est de qualité notamment dans le centre historique. C'est extrêmement compliqué parce que le bâti est ce qu'il est. Les copropriétés sont ce qu'elles sont. Simplement et je ne connais pas les cas particuliers que Monsieur COLOMBIER a évoqués, ce qui complique beaucoup le travail d'InCité et qui doit être mis en perspectives par rapport à la situation d'il y a 10 ou 15 ans, c'est la présence dans ces quartiers de marchands de sommeil et de logements insalubres qu'il est très difficile de faire évoluer. Ceci aussi doit être pris en considération lorsque l'on porte un jugement sur le travail d'InCité.

Cela dit, est-ce qu'à part Monsieur COLOMBIER, il y a des oppositions sur cette délibération ? Des abstentions ? Merci.

**Communication effectuée**

Monsieur TOUZEAU vous avez encore un dossier.

**M. TOUZEAU**  
**(n°52) Bilan 2016 du Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Débat - Approbation**

**M. TOUZEAU** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur TOUZEAU. Je pense que la seule personne qui a souhaité le dégroupement, c'est Monsieur COLOMBIER.

**M. Jacques COLOMBIER** : Sur la 52, pour vous dire simplement que je me suis exprimé à de nombreuses reprises sur mon opposition à la Politique de la Ville. Je n'en dirai pas plus. Je voterai contre ce dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Je veux souligner exactement l'inverse de ce que Monsieur COLOMBIER a mis en avant. C'est-à-dire que s'il n'y avait pas, aujourd'hui, la Politique de la Ville il n'y aurait simplement pas le travail exceptionnel effectué à la fois par la Métropole et tous ceux qui travaillent sur le terrain dans les communes ni ce qu'a apporté la dimension métropolitaine qui est quand même forte aujourd'hui en terme d'implication budgétaire et de travail sur cette règle de subsidiarité.

Je voudrais aussi souligner que sur un certain nombre de points forts notamment emploi, économie, valeur républicaine, etc., les efforts à réaliser sont encore immenses et que nous devons avoir une mobilisation beaucoup plus forte parce que les indicateurs sont malheureusement toujours extrêmement difficiles en termes d'observation. C'est tout ce que je voulais dire, mais heureusement qu'il y a la Politique de la Ville.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je crois que nous sommes tous convaincus ici, sauf Monsieur COLOMBIER. Il n'y aura pas d'autres votes hostiles ? Pas d'autres abstentions ? Nous terminons avec la n° 56.

**Majorité**

**Contre: Monsieur  
COLOMBIER**

**M. VERNEJOUL**

**(n°56) Solidarité internationale eau et assainissement - Années 2017-2019 - Subventions d'actions spécifiques de coopération décentralisée - Décision - Autorisation**

**M. VERNEJOUL** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur COLOMBIER a demandé le dégroupement de cette délibération.

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, Monsieur le Président rapidement. Merci Monsieur le Rapporteur, vous avez été très précis. J'ai bien noté, en effet, que 200 000 euros étaient donc attribués. Très rapidement, si j'approuve les échanges d'expérience, de jumelage ou autres actions relationnelles entre différentes collectivités, je considère que, d'une façon générale, les relations et actions internationales sont du ressort de l'État et des Etats. Ici, vous les appelez « Coopérations décentralisées », pour être décentralisées, certes, elles le sont.

Je souhaite également que l'argent des contribuables métropolitains permette de réaliser des actions qui les concernent directement. Il y a tant à faire sur notre Métropole pour

améliorer leur quotidien. Il y a tant de projets qui tardent souvent à être mis en œuvre ou à être achevés, faute de financements publics. Que les 200 000 euros de Suez France soient mis à la disposition de l'État pour soutenir ces actions de relations internationales, je n'y vois aucun problème. En accord avec mes votes dans différentes assemblées, je ne peux que désapprouver cette délibération sur le principe, je voterai donc contre. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Y a-t-il d'autres votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Majorité**

**Contre : Monsieur  
COLOMBIER**

Je vous souhaite un bon appétit et un bon week-end de Toussaint.

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 45*

Le Secrétaire de séance

M. Kévin SUBRENAT